

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°942 SEANCE DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

M. WANE, *l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.*

Présents : Mme Aubert, MM. Barth, Bel, Mme Boutin, MM. Brillault, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Di Bernardo, MM. Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Malle, Mme Mary, MM. Olive, Planchenault, Raynal, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Tissier, Vandewalle, Vialay, Vignier, Wane.

Excusés : M. Colin (pouvoir à M. Delaporte), Mme Ervera, M. Fond (pouvoir à M. Schmitz), M. Loison (pouvoir à M. Lebrun), M. Pivert, (pouvoir à M. Brillault).

Communications de M. le Président du Conseil général

M. LE PRÉSIDENT – Je souhaite la bienvenue à de nouveaux collaborateurs du Département qui assistent à notre séance.

J'accueille aussi en votre nom notre nouveau payeur départemental, Anne-Marie Fourmestraux, qui a travaillé quatre ans à l'ambassade de Chine en France, de même que Dominique Fiat, nouveau directeur général adjoint en charge de l'aménagement du territoire, et Jérémie Diss, directeur des affaires juridiques, qui a pris ses fonctions récemment au sein de la DGA Ressources. Comme je l'avais indiqué, un département de l'importance des Yvelines se doit d'avoir un tel poste, qui nous permettra peut-être d'avoir moins recours aux services des avocats.

Modification de l'ordre du jour

M. LE PRÉSIDENT – Compte tenu de l'urgence, je vous propose d'inscrire à l'ordre du jour le dossier relatif à l'avis du Département sur le projet régional de santé de l'Ile-de-France. En effet, la date butoir pour formuler cet avis est le 29 novembre.

Il en est ainsi décidé.

Adoption d'un compte rendu analytique

Le compte rendu analytique n° 940 de la séance du 28 septembre 2012 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Développement durable

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L. 3311-2 du code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil général se doit de vous présenter, en préalable au débat sur le projet de budget pour 2013, un rapport sur le développement durable en ce qu'il intéresse le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène et les orientations et programmes de nature à l'améliorer.

Ce rapport vous a été transmis électroniquement puis sur papier. La loi ne prévoit pas que sa présentation donne lieu à un débat ou à un vote. Il est cependant nécessaire qu'à l'issue de cette présentation, que j'ai confiée à Jean-François Bel, vous en preniez acte par un vote.

M. BEL, *rapporteur* – Il est bon de rappeler d'entrée que le développement durable est un élément transversal dans toutes les politiques menées par le Département. Il fait l'objet d'un rapport de 56 pages, que vous avez trouvé sur vos tables. Pour ma part, j'essaierai d'en dresser un bilan – en distinguant ce qui est fait sur le territoire au titre des politiques départementales et de l'action menée par le Conseil général pour ses bâtiments ou son personnel – puis de présenter nos orientations pour 2013.

Parmi les cinq politiques que je passerai successivement en revue, la première concerne la biodiversité. On le sait, les Yvelines comportent 80 % d'espaces naturels, 70 000 hectares de forêts et nous avons toujours affirmé fortement notre volonté de préserver l'environnement, notamment en améliorant la qualité des massifs forestiers. En 2012, nous avons ainsi travaillé à la signalétique, en liaison avec l'ONF, mené des actions dans le Val de Seine avec le SMSO et soutenu la politique des villes et villages fleuris. Une illustration exceptionnelle de cette politique est l'ouverture au public, à Carrières-sous-Poissy, du parc du peuple de l'herbe. Nous avons déjà acquis 90 hectares pour cet espace qui dépassera la centaine d'hectares, dans une ville où se développe en même temps une construction de logements très importante et qui se fera dans le respect du développement durable et de l'ERT 2012.

Au titre de la deuxième politique, intitulée « épanouissement de tous les êtres humains », figurent le logement, la santé, les transports, le très haut débit. Pour mentionner simplement notre politique volontariste du logement, elle repose d'une part sur les CDOR, d'autre part sur l'aide apportée par l'Établissement foncier public des Yvelines. Son efficacité se traduit dans le passage d'une production moyenne de 3700 à 7000 logements par an.

La troisième politique porte sur la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Je ne détaille pas, bien entendu, tout ce que nous faisons en ce qui concerne le RSA, l'insertion, le handicap ou la petite enfance. Je souligne cependant que notre Département s'est engagé dans une politique de coopération internationale en faveur des pays en très grande difficulté. Nous pouvons être fiers d'y consacrer un euro par habitant.

S'agissant toujours de solidarité, je mentionne aussi un aspect de notre politique du personnel : on sait l'effort que doivent consentir toutes les collectivités pour employer des personnes handicapées, et c'est un succès que d'être parvenus à un taux de 5 %.

Quatrième politique, la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation. Y entrent notre soutien à la filière automobile et toute notre aide aux entreprises, en particulier pour la recherche. L'an dernier nous avons modifié cette politique en substituant aux subventions des prêts remboursables aux entreprises.

La lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère est notre cinquième priorité politique affirmée. Cela inclut notre politique de piste cyclable – cette année, la réalisation des voies vertes du Paris-Londres en accord avec la Région et les collectivités locales. Nous avons décidé de moins éclairer les routes départementales, ce qui nous fait faire une économie substantielle.

M. LE PRESIDENT – On peut en remercier Jean-Marie Tétart.

M. BEL – Nous apportons notre aide à la filière bois et à toutes les compétences dans ce domaine primordial qu'est l'isolement des bâtiments. A ce titre, l'opération du collègue Auguste Renoir à Chatou est remarquable.

S'agissant maintenant de l'effort qu'accomplit le Conseil général dans son propre fonctionnement, il vous est sensible puisque vous travaillez tous avec une tablette, ce qui évite une masse d'impression sur papier.

M. LE PRESIDENT – Il n'y aura plus de papier du tout à partir de janvier.

M. BEL – De même, nous menons une politique d'extinction systématique des ordinateurs. L'économie est, au total, de 100 000 kW-h par an, ce qui est remarquable pour une collectivité comme la nôtre. Ce passage en revue très succinct des efforts en cours vous indique les efforts qui continueront à être réalisés dans les années à venir.

M. LE PRESIDENT – Merci d'avoir procédé à ce survol de politiques dans lesquelles je sais que chacun d'entre vous est très engagé et où je vois une sorte de marque de fabrique de notre Département. Ce rapport ne donnant pas lieu à débat, j'invite chacun à se plonger dans sa lecture.

Le Conseil général prend acte de la remise du rapport sur le développement durable et de sa présentation en séance de ce jour.

Décision modificative n°1

M. LE PRESIDENT – Avant de donner la parole à Maurice Solignac pour rapporter cette décision modificative, je rappelle qu'en application du code général des collectivités territoriales, cette délibération doit être signée par tous les élus présents lors de son adoption.

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Cette décision modificative n° 1, habituelle en fin d'année, est l'occasion de procéder à des ajustements pour un solde, modeste, de 2,5 millions d'euros. J'insiste sur deux provisions inscrites en réserve l'une au titre des droits de mutation pour 12,5 millions d'euros pour 2012 – avec bien sûr inscription de la recette équivalente – l'autre pour la CVAE à hauteur de 2,5 millions pour l'année 2013.

S'agissant du fonctionnement, nous constatons un léger excédent de crédits pour l'APA, et en revanche, un besoin en ce qui concerne le RSA. Ces écritures se compensent pratiquement. Nous reversons également des recettes supplémentaires enregistrées sur le CAUE.

En investissement, les crédits de paiement traduisent une bonne nouvelle, qui est l'accélération des travaux sur le tramway Châtillon-Vélizy. En compensation de l'augmentation nécessaire sur ce chapitre, nous réduisons des crédits de paiement sur les opérations qui ne pourront être achevées en fin d'année. Mais le taux de réalisation de nos investissements en fin d'année s'améliorera. Notons également, en ce qui concerne le tramway, un décalage dans les recettes qui n'affecte pas le montant total en recettes et en dépenses.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à la majorité.

M. SYLVESTRE – N'ayant pas voté le budget, le groupe des élus de gauche s'abstiendra sur cette décision modificative.

Dans le détail, pouvons-nous avoir quelques éclaircissements sur la diminution de 450 000 euros des crédits pour les circuits spéciaux et de 90 000 euros pour le comité des œuvres sociales du personnel du Département et de la Préfecture ?

M. SOLIGNAC – Sur le premier point, les crédits inscrits étaient supérieurs aux besoins. Sur le second, plus technique, j’apporterai prochainement la réponse.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec 27 voix pour et 10 abstentions (groupe des élus de gauche).

Débat d’orientations budgétaires 2013

M. LE PRESIDENT – Beaucoup d’entre vous étant maires, vous ne serez pas surpris que j’évoque d’abord les nombreuses incertitudes, auxquelles est confronté le président du Conseil général, l’inquiétude aussi, tout spécialement de mise pour les départements puisque la réforme votée en 2011 pour clarifier les responsabilités des différentes collectivités, ce dont, personnellement je me réjouissais, va être supprimée, nous annonce-t-on sans avoir encore présenté de texte à ce sujet. C’est certainement dans le courant de 2013 que le Parlement se saisira de la question, ce qui fait que le contexte actuel est instable. Il est donc difficile de bâtir un budget, à la veille de changements qui peuvent être importants.

D’autre part, la réalité est que nos recettes sont de plus en plus contraintes. Les départements en particulier sont soumis aux variations aléatoires des droits de mutation. Par exemple, en septembre le produit de ces droits a été de 18 millions d’euros, contre 36 millions en septembre 2011, sans que cette baisse de 50 % ait de raison apparente. Or 18 millions, c’est le coût de construction d’un collège 500... Imaginez la difficulté à construire un budget dans ces conditions. Mais octobre a été meilleur, avec un produit inférieur seulement de un million à l’année dernière. S’y ajoute la stagnation, voire la baisse des dotations de l’État et la perte de notre autonomie fiscale. Enfin, j’ai pris l’engagement de ne pas augmenter les impôts.

Dans ce contexte difficile, les dépenses progressent, quasi mécaniquement. Nous nous conformons à la moyenne nationale avec une hausse de 2,6 % et nous suivons également la tendance pour l’investissement, en baisse de 2 % au plan national, même si nous maintenons les crédits pour soutenir l’activité et les grosses opérations comme le tramway Vélizy-Viroflay-Chatillon ou la voie nouvelle Montesson-Sartrouville, que le Département finance seul pour plus de 100 millions d’euros.

Dans notre compétence sociale traditionnelle, les transferts qui ont eu lieu pèsent fortement sur notre budget. Sur le plan structurel, les Yvelines ne sont pas épargnées par la crise et même le taux de chômage y augmente plus vite que dans d’autres départements d’Île-de-France car notre situation initiale était meilleure. D’autre part, le nombre d’allocations individuelles que nous servons augmente de 40 %. Et bien entendu, les compensations financières de l’État ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Or les dépenses sociales représentent plus de 60 % du total de nos dépenses.

Alors que les recettes se tassent, les dépenses de fonctionnement restent dynamiques : notre marge de manœuvre est donc limitée, et, même si la charge de la dette est particulièrement légère dans notre cas, nos capacités d’autofinancement fondent comme neige au soleil.

Pourtant, sans le rôle essentiel du Département, il n’y aurait plus de politiques publiques dignes de ce nom. Rares sont les communes qui, pour engager des projets d’avenir, n’ont pas besoin de notre soutien et même de notre vigilance.

En cette période de crise, il est également important que nous renforçons les efforts sur les politiques sociales au service de la population. Le Département, vous en êtes tous conscients, est un échelon incontournable de la solidarité sociale et territoriale. Pour moi, les dépenses sociales sont des dépenses prioritaires, comme l’est aussi le soutien aux communes, notamment aux petites

communes rurales. Le Département joue aussi un rôle dans la relance, car son programme d'investissement contribue au développement des entreprises et à la croissance économique.

Fort de ce constat, je table sur des recettes en léger recul, de 2,6 %, à hauteur de 994 millions d'euros. Encore une fois, en vertu de l'engagement que j'ai pris, je ne veux pas augmenter la taxe sur le foncier non bâti, laquelle de toute façon, en raison de la perte de notre autonomie fiscale, ne représente que 18 % de nos recettes. J'ai décidé également de maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement en la fixant à 2 %. L'an dernier, nous avons fixé un taux de 2,5 %. Cela exige des services un travail de grande qualité et j'en remercie Emmanuelle Cantin, notre directrice générale ainsi que tous les vice-présidents, sans lesquels une telle limitation n'aurait pas été possible. Nous pourrions ainsi dégager une marge de manœuvre de 100 millions d'euros avant péréquation. Désormais en effet, nous avons à aider les – très nombreux – départements en difficulté. Nous estimons cette dépense de péréquation à 14 millions, mais il faut attendre le vote du projet de loi de finances pour en savoir plus sur les modes de calcul exacts retenus par le Gouvernement.

Nous fixons les crédits d'investissement à 350 millions d'euros contre 368 millions en 2012. Mais je serai très attentif à faire les ajustements nécessaires en fonction de l'évolution et des réponses aux incertitudes que je viens de rappeler. Un tel montant devrait suffire à respecter nos engagements, mais pourra servir aussi de variable d'ajustement. La notion d'intérêt général primera en ce qui concerne l'investissement. Ainsi le très haut débit constitue un apport pour la population mais aussi pour le développement économique et c'est donc une priorité absolue.

Vous retrouvez donc les trois grands principes qui ont animé mon action depuis trois ans : la maîtrise des dépenses, une fiscalité attractive et la préservation des capacités d'investissement. Mais j'y insiste, il n'y aura pas d'économies inconsidérées qui réduiraient les services à la population. Les besoins de cette population frappée de plein fouet par le chômage sont une priorité absolue pour le Département.

Le document qui vous a été remis distingue quatre grandes missions de notre action.

La première s'intitule « s'engager pour un département équilibré et attractif. » Je m'engagerai fortement sur les dossiers des transports. J'ai reçu hier Pascal Auzannet, qui a été chargé d'étudier le projet du Grand Paris et, en présence du maire de Versailles, j'ai plaidé en faveur de la ligne Eole et de la ligne verte, fondamentale pour le développement du plateau de Saclay, avec les deux gares à Saint-Quentin-en-Yvelines. Il s'agit là d'une occasion historique d'obtenir une infrastructure qui irriguera notre territoire et qui risque de ne pas se représenter avant 25 ans, puisque c'est le délai de bouclage de la ligne rouge du Grand Paris.

Sur le plan économique, il est essentiel de soutenir la recherche-développement. Les Yvelines sont le département d'Île-de-France qui abrite le plus grand nombre d'entreprises faisant de la recherche privée. Il faut conserver cet avantage. S'occuper de la réinsertion des bénéficiaires du RSA est également essentiel puisque la charge financière nous en incombe entièrement. Ainsi, j'ai récemment obtenu du patron de la SNCF, Guillaume Pépy, un partenariat pour offrir des emplois à des jeunes sans qualification dans son entreprise. A l'initiative du Conseil général, et en parallèle avec Pôleemploi, mais c'est Arnaud Legros mon directeur de Cabinet, qui a été la cheville ouvrière de ce dossier, 50 CV de bénéficiaires du RSA ont été adressés à la SNCF qui recrutait une quarantaine d'agents. Elle a retenu 18 d'entre eux et devrait embaucher 6 ou 7 de ces jeunes sans qualification, auxquels elle donnera une formation d'aiguilleur ou de conducteur de train.

La deuxième mission est « agir pour la solidarité envers les yvelinois les plus fragiles » – et il ne s'agit pas du tout d'un ordre de priorité décroissant. La lutte contre la dépendance est au premier plan et nous allons réaliser de nouvelles places en EHPAD – Philippe Brillault y reviendra à propos du plan santé.

La troisième mission consiste à « mettre à disposition des yvelinois des services publics de qualité ». Je souhaite au cours des prochaines années construire ou procéder à la réhabilitation lourde de deux collèges par an. Nous resterons aussi un partenaire de premier plan de l'université yvelinoise. Je m'en suis entretenu avec Jean-Marc Veyssière. La participation du Conseil général à ce jour dépasse 65 millions d'euros, ce qui est unique en Île-de-France et prochainement nous allons inaugurer la faculté de médecine. Il importe d'offrir aux jeunes des Yvelines des cursus supérieurs à l'Université de Versailles-Saint-Quentin et dans les IUT de Mantes ou de Vélizy, que nous accompagnons également.

Enfin, pour réussir la quatrième mission qui est d'optimiser les moyens et favoriser la performance de l'institution, j'entends m'engager pleinement pour le dynamisme de notre département. Plus les circonstances sont difficiles, plus les ressources sont aléatoires, plus nous devons donner une image de dynamisme et de sérénité dans l'action. Cette image, chacun de vous en est porteur, sur tous les bancs de cette assemblée, et je vous en remercie.

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Mes chers collègues, notre Président a raison d'envisager l'avenir avec grande prudence et avec une réelle vigilance ; nous ne sortirons pas de la crise en 2013 ni même en 2014, car nous entrons certainement dans une nouvelle période où nous aurons à faire des efforts pour longtemps et où la mutualisation des moyens collectifs risque de nous contraindre à une baisse significative de notre autonomie.

Dans l'immédiat, le produit intérieur brut de notre pays se situera, à la suite de plusieurs révisions à la baisse, à 0,8%, à peine. L'inflation nous est annoncée à hauteur de 1,5% ; les prévisions d'investissement productif seraient négatives dans un contexte de fortes incertitudes sur les perspectives d'activité et les conditions d'accès au crédit. Le déficit de la France devrait atteindre 3 % du PIB et la dette publique va continuer à s'accroître pour atteindre 90% du PIB.

Alors, à un moment où chacun essaye de trouver des solutions innovantes pour sauver la France, et même au cours de discussions de comptoir de bistrot, où certains évoquent la suppression des mille-feuilles administratifs, on entendait parler il y a quelque temps de la suppression du Département. Heureusement, ces propositions choc n'ont pas eu de suite, nos départements sont toujours là, et l'on ne songe plus à remettre en cause l'existence de notre institution vieille de plus de deux cents ans à laquelle les Français sont attachés. Mais il n'en subsiste pas moins la question, non moins cruciale, de la clarification des compétences, qui devra faire l'objet d'un vaste travail d'inventaire, avant transfert d'un échelon à l'autre. Car le problème de la superposition des compétences entre les divers échelons reste entier.

En ces périodes difficiles, il nous appartiendra de prioriser nos actions, et n'hésitons pas à le dire, à nous désengager des domaines de compétences qui ne sont pas les nôtres. Le contexte financier auquel nous sommes confrontés n'est pas étranger à cette inflexion que nous aurons à prendre.

Depuis quelques années maintenant, le conseil général des Yvelines est en proie à un effet de ciseaux redoutable entre d'un côté des dépenses sociales qui ne cessent d'augmenter et de l'autre des ressources qui ne cessent de diminuer.

Au titre de la péréquation horizontale qui nous est imposée, nous nous attendons à une baisse de la DGF à hauteur de 2,3 millions d'euros. Au titre de la péréquation sur la CDAE, qui nous est aussi imposée, nous nous attendons à un nouveau prélèvement de 2,5 millions d'euros.

Au titre des droits de mutation, nous nous attendons à une baisse de 8 % par rapport au réalisé de 2012, – c'est dire si nos marges de précaution sont nulles, alors que les mouvements sont en net retrait depuis quelques mois, selon la chambre des notaires des Yvelines – puis, bien sûr à la péréquation correspondante. J'appelle votre attention aussi sur notre dépendance vis-à-vis de cette recette volatile. Elle constitue 28 % du total de nos recettes. A titre d'exemple, seul Paris a un pourcentage plus élevé, à 29 %, mais il n'est que de 20% dans les Hauts-de-Seine, de 12 % dans le Val-de-Marne, et même 8% en Seine-Saint-Denis, la moyenne nationale étant de 12 %.

Nous sommes donc fortement dépendants d'une recette que nous ne maîtrisons pas, et pour laquelle, l'Etat nous impose une péréquation, horizontale celle-là, sous prétexte que nous percevons plus que la moyenne, alors qu'il s'agit, de fait, l'essentiel de nos ressources fiscales, plus que la totalité de notre fiscalité directe.

Du côté des dépenses, d'année en année, le poids des prestations sociales, allocation personnalisée d'autonomie, RMI, prestation de compensation du handicap, mais aussi allocation de parent isolé dans le cadre de la mise en œuvre du RSA, pèse de plus en plus lourdement sur les départements. Au total, en France, ces dépenses ont représenté 35 milliards en 2011, contre 14 milliards en 2001, soit une augmentation moyenne annuelle d'environ 20%. Pour notre Département, et pour 2013, nous prévoyons une dépense supplémentaire de près de 11 millions d'euros.

Pour faire face aux besoins, certains Départements n'ont eu d'autre choix que d'aller quémander l'aide de l'Etat. Dernièrement, au cours de l'Assemblée des départements de France, le Gouvernement a assuré que des « mesures d'urgences seraient prises ». Mais il est clair que ni ces mesures, ni les séances de câlinothérapie de notre nouvelle ministre de la réforme de l'Etat ne seront suffisantes pour faire face au défi de la baisse de nos recettes et du vieillissement de la population auquel nous sommes confrontés.

Face à cette urgence, nous sommes demandeurs d'une vaste réforme de la fiscalité. Ainsi, comme je vous le proposais déjà l'an dernier, un premier sujet demeure l'hypothèse, de plus en plus répandue, de récupération généralisée sur les successions d'une partie des sommes versées au titre de la solidarité, sous réserve de la conservation d'un plancher dont le montant reste à définir. La légitime solidarité envers les plus faibles ne doit pas avoir pour conséquence de valoriser les successions à venir au profit d'héritiers qui ne répondent pas forcément aux mêmes critères sociaux. Ce projet ne sera pas actif en 2013, mais il constitue une piste législative qu'il nous faudra suivre durant l'année prochaine, au cours de laquelle le grand débat sur la dépendance devra avoir lieu.

La deuxième idée, parmi d'autres, est de nous confier une part de la CSG afin de faire face à la décroissance des dotations et à son remplacement par une recette liée à la richesse du territoire.

Un troisième point s'invitera un jour : c'est celui, une fois de plus, du grand chantier de la revalorisation de nos bases locatives, socle de l'imposition locale, afin de réparer les injustices dues à une méthode d'estimation aujourd'hui dépassée et incompréhensible.

Un dernier point que je voudrais souligner, c'est que notre dette se situera, fin 2012 encore, à un faible niveau. Notre dette comptable sera aux environs de 155 millions d'euros, niveau particulièrement faible si on le compare aux autres départements. Mais il ne vous aura pas échappé que notre autofinancement brut se réduit de manière importante en passant de 204 millions d'euros en 2011 à 144 millions d'euros en 2012 et à 100 millions d'euros pour 2013. Si l'on estime nos amortissements obligatoires aux environs de 90 millions d'euros, vous voyez comment la part de notre autofinancement net se réduit considérablement.

En conséquence, c'est grâce à l'emprunt que nous maintiendrons l'investissement à ce très haut niveau d'environ 360 millions d'euros par an. A titre de comparaison, il est d'environ 150 millions dans le Val d'Oise et de 240 millions dans l'Essonne.

Le coût de la dette va commencer à peser dans notre budget d'investissement, comme dans celui de fonctionnement. Certes, le coût actuel du crédit est faible, mais les marges bancaires sont fortes, en raison de la faiblesse des disponibilités. La récente dégradation de la notation de la dette souveraine de la France peut aussi avoir des conséquences sur le coût de ce crédit.

Dans les Yvelines, et pour les finances de notre département, n'attendons pas de salut de la redistribution, mais du développement économique et de la valorisation de nos atouts. En ces périodes contraintes, il est d'autant plus important de faire progresser nos investissements productifs. Je salue donc, monsieur le Président, votre souhait de marquer l'année 2013 par la conduite de chantiers d'envergure exceptionnelle et utiles pour notre avenir : d'une part, la poursuite de projets structurants comme le tramway, la nouvelle voie Sartrouville-Montesson, et d'autre part des projets nouveaux sur l'axe Seine ou le plateau de Satory. Je ne saurais aussi oublier la poursuite du plan d'aménagement numérique. Tous ces projets sont susceptibles de capter à leur tour des projets d'entreprises porteurs d'emplois nouveaux et donc de recettes fiscales supplémentaires !

Dans ce contexte inquiétant, j'approuve, Monsieur le Président, votre souhait de réagir fermement par une maîtrise de la dépense publique, en fixant comme objectif une limite de 2 % à nos dépenses de fonctionnement, contre 2,5 % l'an dernier, ce qui sous-entend qu'il nous faudra trouver des marges d'économie relatives aux crédits courant afin de dégager des marges de manœuvre pour financer la croissance des dépenses obligatoires, qui connaîtront une dynamique forte.

Ces économies seront nécessaires pour accroître aussi les moyens des secteurs prioritaires.

Il nous faudra redoubler de vigilance. La progression de la masse salariale devra être limitée, et la priorité sera donnée aux redéploiements en interne afin de répondre aux besoins de l'action départementale.

L'efficacité de nos services sera poursuivie et l'évaluation de nos actions, leur performance doit permettre d'accroître notre efficacité. Il nous faudra tout simplement adapter la demande à la plus stricte nécessité.

Nous devons rester attentifs à l'évolution de notre niveau de dépenses parce que nous pensons aussi que le recours à l'argent public doit avoir ses limites, que la fiscalité a elle aussi ses limites et que les mots de compétitivité et de baisse des charges ne sont plus tabous.

Les orientations que vous nous fixez, et que nous approuvons, témoignent de votre ambition pour un Département responsable, acteur social et aménageur du territoire et de votre résolution à engager les évolutions indispensables pour préparer demain.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie.

M. BARTH – Monsieur le Président, vous venez de nous peindre un large tableau de tout ce qu'il est souhaitable d'entreprendre pour le fonctionnement et le développement de notre département, et vous êtes même entré d'assez près dans les détails. Seulement, nous constatons une fois encore que le texte dont nous disposons et le commentaire qui nous en est fait sont en décalage. C'est ici à votre présentation écrite que je veux réagir. Mais de ce fait, et compte tenu de la conjoncture ainsi que des incertitudes que vous avez évoquées, il nous faudra attendre le projet de budget primitif lui-même pour nous faire une idée concrète de ce que sera votre action en 2013.

Sur votre présentation du contexte économique, financier, social et institutionnel, il n'y a rien à redire. Le changement a eu lieu au sommet de l'Etat, la majorité a changé. Mais ce n'est pas pour autant que la crise qui affecte l'Europe comme notre pays va pouvoir être surmontée dans l'immédiat. La hausse soudaine du nombre de fermetures d'entreprise, – au second semestre comme par hasard – et leur lot de licenciements contribuent à aggraver encore la situation.

Vous voulez, avec optimisme, investir afin que notre département puisse tirer pleinement partie des effets de la reprise. En cela nous vous suivons. Cette reprise se manifesterà, je n'en doute pas ... Mais tout est question de délai.

Après ces observations d'ordre général, j'évoquerai plus précisément certains domaines.

D'abord, vous semblez dire que la Région et l'Etat diffèrent, et que cela remettrait en cause la réalisation de certaines infrastructures nécessaires à notre département. Il n'est pas question ici de défendre aveuglément la Région ou l'Etat au nom de considérations partisans. Nous sommes, comme vous, attachés en priorité à défendre les intérêts de notre département. Mais nous ne pouvons tout de même pas laisser croire que, jusque-là, tout allait bien, que les projets étaient mis en œuvre, les financements assurés et que, brusquement, tout serait remis en cause. Pour ne prendre qu'un exemple, depuis que je siége dans cette assemblée – depuis bien longtemps, donc ! – j'entends parler de la tangentielle ouest. Or elle n'est toujours pas achevée, c'est dire !

Vous rappelez que les collectivités locales disposent de ces excellents outils que sont l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la SEM Yvelines Aménagement. Permettez-moi une suggestion. Ne serait-il pas judicieux de compléter ce dispositif par une Agence départementale de développement économique ? Elle serait fort utile pour trouver des repreneurs pour des locaux abandonnés par des entreprises ayant cessé leur activité. J'ai un exemple précis à l'esprit, mais cela vaut bien sûr ailleurs. Cela permettrait aussi d'accompagner les acteurs locaux du développement engagés en dehors de leurs secteurs prioritaires.

Toujours dans le domaine économique, le plan de soutien à l'automobile est arrivé à échéance. Il sera donc renouvelé en 2013. Mais avant de fixer les orientations d'un nouveau plan, ne serait-il pas utile de procéder à une évaluation de ce que cette politique a permis de développer, notamment des innovations technologiques originales qui auraient renforcé la compétitivité de nos constructeurs automobiles ? Et d'évaluer aussi les retombées de cette politique en termes d'activité économique et, surtout, d'emplois, alors que le chômage augmente encore.

Nous sommes à vos côtés pour faire une priorité du soutien départemental à la recherche et à l'innovation. Je pense notamment au pôle VEDeCom. Mais là encore, il faut se soucier des retombées, c'est-à-dire du fait que la recherche entraîne l'installation dans notre département d'activités de production créatrices d'emplois.

S'agissant du CDOR, nous nous félicitons d'avoir apporté notre contribution pour faire évoluer ce dispositif. Il reste à le compléter en définissant un CDOR rural. Mais je tiens à vous remercier de nous avoir associés à la réflexion, et à remercier nos collègues de la majorité, en particulier Philippe Tautou, qui nous a permis de travailler ensemble de façon positive.

La politique contractuelle va évoluer, avez-vous annoncé. Nous y serons attentifs, de même que nous le serons à l'élaboration d'un nouveau pacte territorial. Etant donné l'importance de celui-ci, il nous paraît indispensable que se tienne un débat préalable avant que n'arrive devant l'assemblée, ou devant les commissions, un projet tout ficelé. Nous avons déjà procédé de la sorte en d'autres occasions.

S'agissant des chantiers d'insertion, notre soutien dépendrait de critères d'évaluation. Il serait indispensable de tenir compte également du fait que les bénéficiaires de ce dispositif sont souvent très éloignés de l'emploi. Les faire accéder à un emploi pérenne est un travail de longue haleine et les résultats sur l'emploi et l'insertion sociale sont, dans certains cas, progressifs et bien laborieux.

S'agissant des déplacements, nous ne pouvons que renouveler notre demande que soit réalisée une étude à l'échelle du Département pour définir les besoins des populations et des territoires. Ainsi, on parle beaucoup de la ligne verte. Mais si l'on ne voit pas qu'il est tout aussi nécessaire de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à ces gares, elles se transformeront en vastes parkings. Dans notre schéma de développement durable, cela ferait un peu tâche !

Le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du Département avait fait l'objet d'une étude à marche forcée jusqu'au premier semestre 2012. Depuis lors, plus rien... Une commission devait se réunir au début de ce trimestre, elle a été reportée. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier de première importance pour l'aménagement de notre territoire et pour sa compétitivité ?

Sur le plan social ensuite, vous décrivez ainsi la mission du Conseil général : « faire de la solidarité envers les personnes les plus vulnérables sa priorité ». Cependant, un certain nombre de décisions

que vous avez prises contredisent cette affirmation. J'en veux pour preuve la suppression de la gratuité de la carte améthyste ; l'abandon des campagnes de vaccination ; la réduction des aides distribuées aux associations de proximité – ou plutôt à certaines d'entre-elles, car toutes ne sont pas logées à la même enseigne – qui travaillent avec les espaces territoriaux ; le recentrage des compétences obligatoires pour l'aide aux familles précaires dans le budget primitif 2012 ; la fermeture de centres de PMI et de planification familiale, qui relève d'une vision comptable et non d'une politique de proximité. Pour nous, il est indispensable de préserver l'aide aux associations caritatives locales, au moment où le programme européen d'aide aux plus démunis est remis en cause, alors même que de nombreuses familles sont de plus en plus pauvres.

S'agissant du regroupement de services et de leur mutualisation, ils ne nous semblent justifiés que s'ils apportent réellement un meilleur service aux usagers. Quant à l'accueil familial des personnes âgées que vous avez évoqué, il nécessite un contrôle strict car les personnes ainsi prises en charge peuvent être victimes d'abus. Je connais des exemples d'autres départements où, dans le silence, ces personnes ont été livrées à la maltraitance. Peut-être l'accueil familial est-il une bonne solution, mais seulement s'il fait l'objet d'un contrôle serré.

Selon le rapport du Conseil économique et social sur la dépendance des personnes âgées en Ile-de-France, les Yvelines ont un des plus bas taux d'équipement en EHPAD et en EHPA de la Région. Cela ne répond pas au vieillissement de notre population et explique pourquoi il faut recourir à des placements lointains et coûteux. Il est nécessaire, chacun en est convaincu je pense, de remédier à cette situation.

Par ailleurs, nous prenons acte avec satisfaction de la mise en œuvre de la réforme de la tarification de la restauration scolaire. Voilà ainsi satisfaite une demande que nous avons formulée depuis plusieurs années.

J'en viens à la communication. Certes, la démocratie exige que le citoyen soit informé de l'activité de ses élus et des institutions qui ont en charge l'intérêt général. Il nous semble cependant que le budget qu'y consacre le Département, toutes charges confondues, devient de plus en plus important. Pouvez-vous faire le point sur cette question ?

Je pourrais aborder bien d'autres sujets, mais, pour conclure, comme je l'indiquais d'emblée, nous attendons le projet de budget primitif que vous allez nous présenter. C'est à sa lecture que nous verrons vraiment, en fonction des moyens consentis, quelles sont les priorités de l'action départementale pour 2013.

M. LEBRUN – Je souhaite exprimer comme vous, monsieur le Président, les inquiétudes du groupe « Ensemble pour les Yvelines » devant les enjeux qui se posent pour les dépenses publiques et en particulier celles du Département. Alors que les dépenses dans le domaine social, pour la dépendance, pour les collèges et l'investissement indispensable pour aider les entreprises ne vont pas diminuer, nos recettes ne vont pas augmenter. Notre autofinancement devrait diminuer de 50 % en 2013.

Malgré ce constat, vous avez choisi de maintenir un niveau d'investissement important, notamment sur les projets importants, l'université, les déplacements, le logement, avec les conséquences sur l'emprunt par rapport aux départements voisins.

Vous avez également réaffirmé votre souhait d'être à l'écoute des publics vulnérables. Il n'y a là rien de neuf, et nous le voyons bien dans les faits. Ce choix n'est pas incompatible avec la recherche d'autonomie ou d'optimisation de nos services.

Vous avez aussi mentionné le maintien de la politique contractuelle. Il est vrai que nos craintes sont plus grandes encore pour les finances communales. Jusqu'à présent, le Conseil général leur apporte un soutien important. Les subventions de la Région et de l'Etat commencent à se raréfier, les critères à être plus stricts, et il en va de même pour le financement par les banques. Il est à craindre que les communes ne repoussent à plus tard, voire ne suppriment, des projets qui sont pourtant importants pour l'économie.

Monsieur le Président, vous proposez des orientations budgétaires conformes à nos priorités. Nous ferons donc collectivement les efforts nécessaires en élus responsables et soucieux de maintenir l'attractivité de notre territoire, non seulement pour l'année à venir mais aussi pour cet avenir qui n'a jamais été aussi incertain.

M. LE PRESIDENT – Reconnaître que l'avenir est incertain fait probablement l'unanimité.

M. MALLE – Un élément permet au moins de lever une incertitude majeure : cette semaine, l'Assemblée nationale a voté l'abrogation du conseiller territorial et je suis intervenu en ce sens. Le conseiller territorial, créé par la majorité UMP, devait, à partir de 2014, siéger à la fois dans l'assemblée départementale et l'assemblée régionale. Nous avons voulu mettre fin à cette incongruité. Puisque les échelons départemental et régional sont reconnus par l'article 72 de la Constitution, nous y sommes très attachés. Grâce à l'actuelle majorité parlementaire, les conseillers généraux, conseillers départementaux, pourront continuer à travailler au service de nos concitoyens.

M. TETART – Ce vote a bien eu lieu en effet, mais il n'a rien à voir avec notre débat d'orientation budgétaire.

M. MALLE – Mais Monsieur le Président a commencé en évoquant ces questions.

M. LEQUILLER – Face à l'incertitude, il faut sans doute être prudents, mais se garder de tomber dans le pessimisme. Aussi, je vous rends hommage de continuer à faire des investissements importants pour le soutien de l'emploi, comme le tramway et la nouvelle route de Sartrouville, le plateau de Saclay, la poursuite de la rénovation des collèges, l'effort pour le social, pour l'Université, pour le logement avec le CDOR. Tout cela, vous le faites en limitant la hausse des dépenses de fonctionnement à 2 % et en stabilisant la fiscalité, ce qui fait des Yvelines le meilleur département de France en ce domaine.

Il faut donc que nos concitoyens aient le sentiment que le Département reste très actif auprès des communes, des associations et des citoyens. Le pire n'est pas toujours sûr. Ainsi, il y a quelques années, nous nous inquiétions pour nos recettes et finalement le produit des droits de mutation a augmenté. Prudence donc, certes, mais sans frilosité. Je sais que telle n'est pas votre orientation.

M. TISSIER – Dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, c'est sur les problèmes de l'environnement que je voudrais intervenir. Vous les avez d'ailleurs évoqués. Sur la RT 2012 pour les collèges, et en fait en ce qui concerne les bâtiments publics en général, et dans mon esprit en particulier les écoles communales, le bâti est énergivore. On dépense environ 200 000 kilowattheures par an pour chauffer une école quand une simple isolation de type RT 2005 pourrait faire descendre cette consommation à 50 000 kilowattheures, ce qui serait bénéfique à la fois pour nos finances et pour les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce domaine, le Département consent une aide plafonnée à 50 000 euros. Il serait bon de revoir ce plafond pour permettre aux communes d'agir plus rapidement et plus efficacement.

S'agissant des transports en commun, c'est s'ils sont performants que les habitants les préféreront à la voiture pour faire les déplacements entre domicile et travail. Mais j'avais déjà dit, devant le préfet, mon scepticisme quant aux capacités des collectivités territoriales et de l'État de les financer, compte tenu du contexte et de l'endettement national. Pourtant, si l'on regarde ce qui se passe aux Pays-Bas et au Danemark, on peut se dire que c'est le moment de donner un grand coup d'accélérateur à la mise en place des voies cyclables. Dans ces deux pays, des distances de 5 à 20 kilomètres pour aller au travail – pour gagner La Défense ou Cergy-Pontoise par exemple – n'ont pas l'air de poser problème. Dans vos propositions budgétaires, il serait bon de prévoir des voies cyclables sécurisées et séparées des routes départementales, où rouler le long de la bande blanche

n'est pas toujours très rassurant. J'ai bien noté la volonté de moins éclairer les départementales. Mais cela pose problème pour les vélos : en croisant une voiture avec ses phares, sur une route départementale, on perd complètement ses repères. Il faut donc vraiment, sur les routes très passantes, choisir des voies séparées. Dans le même ordre d'idées, il faudrait faire en sorte que le long de voies très fréquentées comme la RD 308, le stationnement de voitures n'empêche pas le passage sur la piste cyclable. Quelques aménagements, notamment des trottoirs, devraient faciliter la circulation des vélos.

S'agissant de la biodiversité, je sais qu'une discussion est en cours sur les CDOR et je voudrais faire observer qu'il faut aider les communes à acheter des terrains pour construire dans les zones déjà urbanisées pour éviter de grignoter encore plus la nature.

M. DELIGNE – Sur un plan général d'abord, j'entends bien la nécessité pour le département comme pour nos communes, de pouvoir anticiper. Mais le brouillard dans lequel nous sommes ne vient pas de tomber d'un coup. Ainsi les différents épisodes liés à la suppression de la taxe professionnelle ont renforcé la confusion et créer de l'incertitude. Après tout la CVAE est une ressource volatile, et notre sentiment de perte d'autonomie financière s'est accru, puisque nos recettes dépendent moins de nos décisions fiscales que de la conjoncture et de dotations qui ne sont pas à la hausse. Donc, votre inquiétude je la partage, mais je la ressens depuis beaucoup plus longtemps.

Sur un point précis ensuite, Jean-Louis Barth a évoqué notre désapprobation concernant la fermeture de PMI et de centres de planification. Je donnerai un exemple précis qui m'a beaucoup troublé et sur le fond et sur la forme. Guyancourt comptait jusqu'en mai 2012 deux PMI et un centre de planification familiale organisés par le Département. Dans la perspective de travaux dans les locaux, j'avais, en tant que maire, proposé bien auparavant, d'autres locaux pour accueillir ces services de proximité indispensables. La municipalité s'était même engagée à réaliser les travaux nécessaires et à prendre en charge l'entretien de ces locaux. En avril, les médecins concernés, notamment celui du centre de planification familiale, ont visité ces locaux. Puis, aucune suite ne fut donnée à cette visite. En juin 2012, je vous ai donc, monsieur le président, adressé un nouveau courrier ; il est resté sans réponse. Lors de la commission permanente j'avais donc appelé votre attention sur ce point – je préfère toujours agir à huis clos que de devoir le faire en séance publique.

MME BOUTIN – Très bien !

M. DELIGNE – Vous m'avez alors répondu que des études étaient en cours et qu'aucune décision n'avait été prise.

Vous imaginez ma surprise en découvrant le courrier adressé par les services du Département à des infirmières scolaires de Guyancourt le 13 septembre, avant donc la réunion de la Commission permanente, courrier qui rend la Ville responsable de la fermeture du centre de planification. A aucun moment ne sont mentionnés les locaux définitifs et adaptés proposés par la commune. Ce courrier évoque également un projet arrêté par le Conseil général et visant à créer un centre unique dédié à la planification familiale sur le territoire de la Ville Nouvelle. Nous ne serions donc plus dans une phase d'études, pendant laquelle nous pourrions avoir des échanges fructueux – comme nous l'avons fait sur les CDOR. Un projet est déjà acté.

M. FOURNIER – Non.

M. DELIGNE – J'ai là des courriers envoyés par les services. Si le Président et le Vice-président me répondent non, j'en serai ravi. Cela signifiera que les services sont allés trop vite et n'ont pas fait la réponse attendue.

En tout cas, cette attitude fragilise les partenariats entre nos collectivités alors que, j'en suis sûr, monsieur le président, ce qui compte pour vous comme pour moi, c'est le service qui sera rendu aux

yvelinois. On se passerait donc bien de ce genre de difficultés. Nous avons plutôt besoin d'agir ensemble pour répondre aux besoins. Pour les centres de planification en particulier, il s'agit de répondre aux besoins des jeunes ; ne plus le faire serait désastreux.

Je veux réaffirmer l'importance de ces services de proximité. Leur fermeture – mais je parle au conditionnel désormais – pénaliserait fortement les jeunes femmes qui habitent dans mon canton ou y sont scolarisés ainsi que les étudiantes de l'Université de Versailles-Saint-Quentin. Vous l'avez compris, j'attends qu'on me réponde sur le maintien de ces structures, et les 63 000 habitants de mon canton, les 15 000 étudiants, les associations, les infirmières scolaires qui vous ont écrit, et mes collègues de Guyancourt et de Saint-Quentin-en-Yvelines l'attendent aussi et je voudrais pouvoir les rassurer. Je suis à votre disposition, monsieur le Président et monsieur le Vice-président, pour que nous puissions revenir à la normale.

M. LE PRESIDENT – Ghislain Fournier va peut-être pouvoir vous rassurer immédiatement.

M. FOURNIER – Je répondrai d'abord à Jean-Louis Barth qui disait que nous avons mis fin aux campagnes de vaccination. Pas du tout. Simplement, ce n'est plus nous qui les faisons, mais l'Etat. Le service aux yvelinois est rendu de la même façon mais les services de l'Etat ont repris leur compétence.

Quant aux PMI, nous en sommes encore à la réflexion. Nous n'avons pas arrêté de principe puisque nous devons, quand nous aurons avancé, rencontrer les conseillers généraux et les maires concernés. Il s'agit d'avoir une meilleure réponse et plus d'heures d'ouverture dans les centres de PMI plutôt qu'une demi-journée par semaine dans certains centres, ce qui ne permet pas d'assurer un bon accueil. Nous y réfléchissons, mais on ne peut pas dire que tel centre va fermer ou être restructuré. Tant que nous n'avons pas rencontré les conseillers généraux et les maires pour parler des ajustements, on ne peut pas parler de projet arrêté. Je vous assure donc que j'e n'ai pas arrêté de schéma à l'heure qu'il est. De même, pour les centres de planification, nous allons essayer de trouver des horaires mieux adaptés aux publics. Pour l'instant on n'est est qu'au principe.

M. LE PRESIDENT – Je vais donner la parole à Ismaïla Wane, tout en rappelant que nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire. Je pense que ces questions plutôt techniques peuvent être réglées directement entre les élus et les vice-présidents. A la Commission permanente mais aussi tout au long de l'année, le dialogue est possible.

M. WANE – Permettez-moi d'apporter mon témoignage. A plusieurs reprises, à ma permanence, des gens m'ont dit que la PMI allait fermer à La Verrière et à Coignières. J'ai été surpris d'apprendre la nouvelle par cette voie. J'ai voulu croire à une rumeur, mais elle était persistante : le maire de La Verrière m'a transmis les mêmes inquiétudes. J'ai pris contact avec les services, je n'ai pas eu de réponse. Le maire de La Verrière vous a écrit – et je le dis en vous sachant tout à fait sincère – pour expliquer ses inquiétudes et il n'a pas eu de réponse, pas plus que je n'en ai eu au courrier que je vous ai moi-même adressé. Je suis tout à fait disposé à discuter pour que l'on trouve une solution. Mais ce débat d'orientation budgétaire est aussi pour moi l'occasion d'affirmer que le Conseil général doit assurer à l'enfant et à la mère des soins et conseils de proximité. Nous avons tous ici défendu la décentralisation lorsqu'il s'agissait de l'établissement public foncier des Yvelines. Les soins sont au moins aussi importants et nous devons avoir la même logique. Or nous sommes très inquiets. La mobilisation a commencé à La Verrière. Le maire vous a envoyé un deuxième courrier après la présentation d'une motion au conseil municipal pour exprimer ces inquiétudes. Mais il n'a toujours pas de réponse. A Coignières, la situation est étrange : la rumeur de fermeture est très répandue alors même que la commune a construit une maison médicale, avec une subvention départementale, afin d'y regrouper la PMI ! Il est donc très urgent de dissiper toutes ces rumeurs.

M. LE PRESIDENT – Tordons le cou à la rumeur, selon l’expression consacrée.

M. FOURNIER – On peut dire tout et n’importe quoi. Pourquoi ne pas manifester aussi parce que, selon la rumeur, la sous-préfecture de Rambouillet ou celle de Saint-Germain va fermer ! Mais sur quelle base ? Je suis vice-président et je viens de vous dire qu’aucune décision n’était prise, et que cela se ferait en concertation avec les élus. Isamaïla Wane, c’est trop facile de faire courir des rumeurs, et je ne sais pas qui les fait courir. Je vous ai donné la position du vice-président du Conseil général en charge de ce dossier : il n’y a pas de décision prise, pas de concertation entamée et tant qu’il n’y a pas eu de concertation avec les élus, on ne présentera pas de dossier à cette assemblée. Ma réponse sur ce sujet est très ferme. Certes, dans des endroits où une PMI ou un centre de planification est ouvert une demi-journée par semaine dans des locaux vétustes et mal adaptés, on réfléchit à une meilleure organisation pour mieux accueillir le public. Mais de grâce, ne relayez pas des rumeurs qui ne sont pas fondées.

M. WANE – Je ne suis pas ici pour relayer des rumeurs, mais pour servir le territoire dont je suis l’élu. La rumeur ne peut qu’enfler lorsque vous ne répondez pas aux inquiétudes des maires qui vous écrivent…

M. FOURNIER – Je n’ai pas reçu ce courrier.

M. WANE – J’en ai la copie, je vous l’enverrai.

M. LE PRESIDENT – Mon directeur de cabinet a contacté le directeur de cabinet du maire de La Verrière pour l’informer du fait que le dossier était en cours d’étude et que les maires concernés seraient réunis. S’il n’y a pas eu de courrier en réponse, il y a eu ce contact.

M. DELIGNE – Monsieur le vice-président, je n’ai pas dit n’importe quoi, je n’ai pas parlé de rumeur, j’ai cité des courriers en provenance des services du Département. En tant que maire, j’ai écrit des courriers en février et en juin et je n’ai pas eu de réponse. Je suis intervenu en commission permanente et on m’a répondu que rien n’était arrêté. D’où ma surprise de lire ce courrier du 13 septembre – je l’ai sous les yeux – dans lequel les services du Département expliquent clairement aux infirmières qu’à Guyancourt, l’activité du planning familial a dû cesser. Suit un paragraphe qui explique le projet départemental de regroupement des services.

M. FOURNIER – Cela ne veut pas dire que ce centre va fermer.

M. DELIGNE – Vous pouvez donc affirmer que je dis n’importe quoi.

M. FOURNIER – Non, je ne dis pas que vous dites n’importe quoi.

M. DELIGNE – Pour ma part, j’utiliserai des termes plus respectueux. Ce que je demande, simplement, c’est qu’on prenne en considération le fait qu’un conseiller général donne l’alerte, qu’on organise des échanges, tout à fait en dehors d’une séance publique d’ailleurs : je partage l’avis du président, tout cela devrait être régulé ; ce qui m’inquiète, c’est que ce ne l’est pas.

M. LE PRESIDENT – Cet échange permet de nouer le dialogue. Je charge donc Ghislain Fournier de réunir les élus concernés ou du moins ceux dont l’inquiétude est réelle afin de rassurer la population : quand un conseiller général, de quelque groupe qu’il soit, intervient, il ne fait que relayer l’inquiétude des élus locaux ou de la population.

M. DELIGNE – Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – Il est normal de rassurer chacun, conseiller général de l'opposition ou de la majorité départementale : la question est à l'étude et vous savez que ce que je souhaite, c'est d'offrir des services de proximité à la population. C'est la raison même d'être de notre institution.

MME AUBERT – Je reviens aux orientations budgétaires. N'étant pas experte, ma question paraîtra peut-être naïve, mais le discours de Maurice Solignac m'a forcément alarmée, et j'ai vu la courbe de l'autofinancement : elle baisse de 50 % entre 2012 et 2013. Et au-delà ? L'un des intérêts d'un débat d'orientation est aussi de donner des perspectives à plus long terme. Quelle visibilité avons-nous ?

M. LE PRESIDENT – Marie-Hélène Aubert n'est pas experte, mais elle met le doigt où cela fait mal... Maurice Solignac a raison : la diminution de l'autofinancement est préoccupante. Si l'on estime, comme il l'a fait, que les amortissements obligatoires sont de 90 millions d'euros, l'effet de ciseaux nous menace.

M. SOLIGNAC – En effet, c'est le point où ça fait mal. Effectivement, dans mon intervention, j'ai voulu qu'on se projette en 2014 et au-delà. Dans cet esprit, j'ai évoqué certaines pistes, pas forcément de notre compétence mais plutôt du domaine législatif, pour rectifier ces orientations. Mais, en l'état, si rien n'était changé dans la loi, si les recettes restaient dans la trajectoire de ce que l'on peut prédire, notre seule solution serait de limiter de manière drastique la progression du budget de fonctionnement – je ne parle pas de l'investissement. Le limiter n'est d'ailleurs pas si facile, puisque l'on constate que ce budget augmente quand même de 11 ou 12 millions rien que pour les dépenses sociales. Il est donc vrai que, à conditions égales, la marge dont nous disposons disparaîtrait. Aussi est-il bon d'évoquer pour 2014 d'autres pistes qui nous rendraient une certaine marge. Mais il faut aussi avoir à l'esprit que nous aurons aussi à faire face aux dépenses liées à l'accroissement de la dette. En effet, celle-ci est presque nulle : il ne peut donc y avoir qu'une dépense supplémentaire. D'autres départements ont une dette bien plus élevée que la nôtre, mais qui n'évoluera pas à la hausse. Cela renforcera en effet l'effet de ciseaux. J'ai donc voulu évoquer également des pistes à long terme.

M. LEQUILLER – Sachons raison garder. On peut aligner les « si » et s'en alarmer. Mais on peut aussi le faire pour envisager une issue positive.

M. LE PRESIDENT – Certes, mais il y a là un vrai souci, auquel d'ailleurs les communes sont aussi confrontées, dans de moindres proportions.

M. LEBRUN – Je disais tout à l'heure que nous sommes des élus responsables, ici et aussi pour beaucoup d'entre nous de budgets communaux. Nous connaissons tous les contraintes qui pèsent et pèseront encore demain sur nos budgets. Les recettes ne vont pas augmenter et il va nous falloir réduire nos dépenses. Evidemment, la population réagit lorsqu'on diminue une partie des aides qui lui sont accordées. Nous devons travailler ensemble à maîtriser le budget, et à un moment trouver la façon la plus efficace de dépenser. Sur les PMI, dont on a débattu, il n'y a que des rumeurs et il ne faut rien affirmer avant que des propositions soient vraiment faites. Mais il en va de même dans d'autres domaines. Il va pourtant falloir aussi dire où réaliser des économies pour trouver les marges de manœuvre dont parlait Marie-Hélène Aubert et éviter que nos financements ne diminuent de façon drastique. Cela vaut aussi au niveau communal, et c'est vers les plus vulnérables que l'action du Département doit se tourner prioritairement, en laissant peut-être de côté certains aspects de notre politique actuelle, plus facultatifs.

Sur un point précis, il ne faut pas dire des choses qui ne sont pas exactes : la carte Améthyste n'a pas été supprimée, mais la gratuité a été supprimée pour les personnes imposables.

M. DELAPORTE – L'effet de ciseaux entre recettes et dépenses, la baisse de l'autofinancement – de 40 % – alors que le niveau d'investissement reste élevé, la dette qui va fortement augmenter, tout cela n'est pas seulement de nature conjoncturelle. Il s'agit là de phénomènes structurels et ce n'est pas faire preuve de pessimisme que de dire que cette évolution est de plus en plus incertaine. Je souscris donc totalement à ce que plusieurs d'entre nous ont dit sur la nécessité de hiérarchiser les actions, de concentrer les moyens sur les politiques prioritaires et s'il le faut, de réduire le rythme des dépenses ou de supprimer des politiques non prioritaires. Nous sommes maires, nous le savons : tout n'est pas possible. L'empilement des compétences est parfois redondant. Mais l'Etat ne nous enlèvera pas des compétences en nous laissant les mêmes recettes. Il nous faudra donc faire des efforts de réduction des dépenses. Ce n'est pas manifester de l'inquiétude que de le dire, mais la conscience d'être entrés dans une période de contraintes de plus en plus forte.

M. MALLE – Effectivement, après l'abrogation du conseiller territorial, il faut ouvrir la réflexion sur la réforme à venir.

M. LE PRESIDENT – Je m'apprêtais à le dire.

M. MALLE – Sur l'acte 3 de la décentralisation, le Président de la République, lors des états généraux des territoires au Sénat, a indiqué que, depuis l'origine de la République, la clause générale de compétence est une prérogative reconnue aux collectivités territoriales. Il n'est donc pas question de la supprimer. En revanche, une rationalisation, une simplification des politiques publiques s'impose, d'où le concept de collectivité chef de file à définir pour chaque politique publique. Cela n'empêche pas les autres collectivités d'intervenir, mais de mieux identifier celle qui a la compétence pour le faire.

M. LE PRESIDENT – Je conclurai ce débat en disant à mon tour, après Olivier Delaporte, que nous sommes devant un problème de hiérarchie. Nous ne pourrions pas continuer à tout faire comme nous le faisons jusqu'à présent, en fonction de la clause générale de compétence. Dans la réforme que le précédent gouvernement avait portée, la répartition des compétences entre les différents niveaux me paraissait salubre, car il est très difficile pour chaque assemblée de fixer des priorités : il en va de même pour les maires, face aux demandes. Or l'exercice auquel nous venons de nous livrer et pour lequel je remercie encore chaque vice-président, sera de plus en plus difficile chaque année. C'est pourquoi j'ai accepté, à l'initiative de la directrice générale, de commencer dès maintenant à préparer le budget pour 2014.

L'effet de ciseaux est devant nous, le problème de l'amortissement aussi. Quand l'autofinancement sera presque nul, il faudra bien tailler à coup de hache. Il est donc important que, tous, nous puissions l'expliquer à la population et aux maires. L'exemple des PMI nous montre qu'il faut que le dialogue s'instaure suffisamment en amont pour que de telles rumeurs ne circulent pas. C'est dans cet esprit, en raison même de la difficulté de l'entreprise, que nous essayons d'anticiper le budget un an à l'avance, avec toutes les incertitudes qui l'entourent.

J'ai pris bonne note des observations qui m'ont été faites et je vais répondre que certains points. L'idée d'une agence départementale du développement économique me séduit assez. Mais nous avons maintenant un directeur général adjoint à l'aménagement du territoire. Nous allons donc pouvoir chercher comment, à côté de l'EPFY et d'Yvelines aménagement, renforcer encore notre soutien au développement économique. Je partage l'avis exprimé par Jean-Louis Barth sur l'importance que cela revêt aussi pour l'emploi.

M. BARTH – Sans vouloir mettre en cause la compétence de quiconque, il me semble qu'une telle agence doit être animée par de vrais professionnels du développement économique.

M. LE PRESIDENT – Pour l'instant, j'en suis à l'étape précédente : la réflexion sur le bien-fondé de créer une agence, pas savoir qui l'animerait.

Sur la politique de communication, les choses sont claires : J'ai fait geler le budget depuis trois ans. Mais nous faisons mieux, avec le même budget, que ce qui se faisait auparavant. Si, comme je l'espère, vous entendez beaucoup plus parler du Conseil général, institution qui était par trop méconnue, c'est à budget constant.

La commission du très haut débit se tiendra avant la fin de 2012 et nous avons des messages à y faire passer. Je donne donc rendez-vous à ceux qui y participent dans deux ou trois semaines.

Faisant abstraction des inquiétudes relayées par certains sur la PMI, je veux dire que, à force de voir les incertitudes s'accumuler, nous avons du mal à nous projeter dans l'avenir, comme l'a dit Marie-Hélène Aubert. Nous n'avons plus de garantie sur rien, mais simplement la possibilité de supprimer des dépenses. Encore faut-il le justifier au nom d'un effondrement de nos revenus. Mais ce n'est pas le cas, puisque les droits de mutation fluctuent de mois en mois.

Comme Pierre Lequiller, je suis d'un tempérament optimiste, et je fréquente aussi des présidents de conseils généraux qui doivent faire face à un endettement considérable – les deux départements voisins ont une dette de plus d'un milliard, imaginez la charge annuelle que cela représente ! Pour autant, rien ne garantit que nous-mêmes n'aurons pas, demain, à assumer une charge de la dette importante. Il va donc nous falloir rationaliser nos dépenses, tout en continuant à apporter un service de qualité à la population. C'est pourquoi j'espère que nos députés sauront défendre nos assemblées départementales, pour ce qui est des compétences, mais surtout pour ce qui est des ressources.

MME BOUTIN – On leur souhaite bon courage !

M. LE PRESIDENT – Bon courage en effet, et je leur fais confiance.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2013.

Restauration du patrimoine – Plan « Yvelines Patrimoine »

MME DI BERNARDO, *rapporteur* – Après l'achèvement du plan exceptionnel d'aide aux collectivités pour le développement de leurs édifices culturels structurants 2007-2010, il vous est proposé de mettre en œuvre un nouveau dispositif sur trois ans de 2013 à 2015, en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine historique monumental, pour un montant de six millions d'euros d'investissement. Ce plan couvrira d'une part les édifices patrimoniaux en péril, non protégés et protégés au titre des monuments historiques ; d'autre part les édifices patrimoniaux hors péril, non protégés et protégés en programme complémentaire à celui de l'Etat. Selon la catégorie, le taux, assez élevé, varie de 25 % à 60 %. Afin de ne pas pénaliser certains projets, il vous est proposé d'adopter une clause exceptionnelle de rétroactivité, qui permettra de ne pas exclure certaines demandes de subvention au motif que les travaux ont commencé dans l'intervalle des deux dispositifs. Actuellement, 50 dossiers sont en attente de subvention.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Au titre du précédent dispositif, nous avons engagé 17 millions d'euros sur 191 dossiers dans 90 communes. Ainsi 85 % des cantons ont été concernés. Il est important de continuer cette action, très attendue par les petites communes, et qui maintient un savoir-faire artisanal.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sauvegarde du patrimoine à Chevreuse

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Il vous est proposé d'aider la commune de Chevreuse pour la sauvegarde d'urgence d'un ensemble de six peintures monumentales sur toile dues à Charles-Louis de Coubertin et conservées dans le chœur de l'église. Le coût de l'opération est de 121 000 euros pendant deux exercices de suite et la subvention du Département est de 50 %.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Bibliothèque départementale des Yvelines

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – La bibliothèque départementale des Yvelines a un partenariat avec les bibliothèques des quatre établissements pénitentiaires des Yvelines : la maison d'arrêt des femmes de Versailles – 80 détenues et 80 détenus dans le centre de semi-liberté-, la maison centrale de Poissy – 250 détenus –, la maison d'arrêt des Yvelines – 500 à 700 détenus – et l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville – 60 détenus. Il convient de renouveler les conventions en cours qui se terminent en 2013. La BDY prête des documents et participe à l'animation. Elle aide aussi à former le détenu bibliothécaire et met du matériel à disposition.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Paris Grand Ouest

MME DI BERNARDO, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de vous proposer de statuer sur le vote d'une subvention de 150 000 euros au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Université Paris Grand Ouest, pour le premier équipement du siège.

Deux principaux objectifs ont été présentés par le PRES : la mise en œuvre de nouveaux projets, tels l'Institut d'Etudes Politiques, l'Institut de la Création, l'Institut Confucius, la création d'une antenne PRES UPGO en Chine à court terme ; le déploiement territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble du territoire des Yvelines et de l'ouest parisien.

Le siège du PRES UPGO est implanté à Saint-Germain-en-Laye, provisoirement sur le site de l'IUFM, en l'attente d'une installation dans des locaux communaux.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce dossier, porté par Sylvie Fauchoux – devenue depuis recteur de l'académie de Dijon –, a le grand intérêt de permettre l'installation dans les Yvelines du seul IEP en Ile-de-France hors Sciences Po Paris. Nous y travaillons en étroite collaboration avec le président du Conseil général du Val d'Oise et le président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Vous trouvez aussi ici une illustration de l'éternel problème des financements croisés. Les 1 500 000 euros de ce dossier s'ajoutent aux 65 millions dont je parlais précédemment. Mais sans l'intervention du Département, le PRES ne pourrait pas réaliser ses projets. Il faudra, tôt ou tard,

clarifier les compétences. En tout cas, nous ne voulions pas laisser passer cette chance pour les Yvelines.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coopération internationale

M. DESJARDINS, *suppléant*, M. JOLY, *rapporteur* – Le Partenariat français pour la ville et les territoires est une plateforme de collaboration entre les acteurs urbains lancée en juillet 2009 et financée à hauteur de 350 000 euros par le ministère des Affaires étrangères. Il vous est proposé d'y adhérer, pour un montant de 2 000 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Salon de l'étudiant

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de proposer une convention de partenariat avec le groupe « Express Roularta - l'Étudiant » pour la seconde édition du Salon de l'Étudiant, organisé les 18 et 19 janvier 2013 au palais des congrès de Versailles, la contribution départementale proposée étant de 15 000 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Notre participation a diminué. Jean-Luc Veyssière, le président de l'Université de Versailles-Saint-Quentin souhaiterait également ne plus avoir à participer financièrement à cette manifestation. Nous les avons aidés à se lancer, en couvrant les frais de location, mais ils peuvent désormais trouver leur financement.

M. SYLVESTRE – C'est aussi l'avis de la Commission.

M. LE PRESIDENT – C'est donc probablement la dernière fois que nous donnons cette participation.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Avis sur le programme pluriannuel d'investissement des lycées

M. LE PRESIDENT – Nous allons entendre de bonnes nouvelles.

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Sur le programme pluriannuel d'investissement des lycées 2012-2022 de la Région, il vous est proposé de donner un avis favorable avec réserve. Ce programme intègre des points essentiels pour notre collectivité, à commencer par la rénovation des deux établissements internationaux – donc aussi le lycée de Saint-Germain, puisque nous n'avons pas de doute sur le lycée franco-allemand. J'en profite pour remercier tous les conseillers généraux qui se sont mobilisés.

M. LE PRESIDENT – Merci en effet à ceux, qui, sur tous les bancs, ont soutenu Pierre Lequiller dans ses démarches.

M. LEQUILLER – Cette opération est inscrite au PPI. Evidemment, il faut désormais se battre pour que les crédits soient inscrits, sans attendre les dernières années. Mais c'est déjà une très bonne chose.

Dans les Yvelines, la Région a en charge un parc de 54 établissements scolaires. Elle a établi plusieurs scénarii, l'un sur une tendance basse du maintien de la construction de logements à 39 000 unités l'autre plus volontaire, sur les 70 000 logements souhaités par la Région. Le pic des effectifs en Ile-de-France a été atteint en 2005 et depuis, ils ont baissé de 4,2 %, passant de 400 000 à 387 000 élèves en 2010. La reprise des naissances à partir de 2000 va entraîner une hausse du nombre de 15-18 ans pendant la période de ce PPI. Cette incertitude sur les effectifs lycéens conduit à prévoir un réexamen du PPI à mi-programme, en 2017.

Pour notre Département, le PPI comprend les opérations suivantes : En lycée, le besoin en places nouvelles dans le département est estimé, pour la période 2012-2022, à 800 places, soit 300 places au lycée Camille Claudel de Mantes-la-Ville, 200 places au lycée Louise Weiss d'Achères, 300 places sur le secteur de Saint-Quentin.

Ce plan retient aussi la rénovation globale de la cité scolaire Le Corbusier à Poissy, du lycée de la Plaine de Neauphle à Trappes et des deux établissements internationaux. Le conseil d'administration du lycée international de Saint-Germain-en-Laye, doté aussi d'un nouveau proviseur très remarquable, a très bien accueilli la nouvelle. De plus, 8 lycées des Yvelines ont été retenus pour des rénovations thermiques, 8 pour des opérations ciblées et 17 pour la mise en accessibilité pour les handicapés.

En résumé, il vous est proposé d'approuver le programme pluriannuel d'investissement en lycée 2012-2022 de la Région Ile-de-France, qui intègre la rénovation des deux établissements internationaux, sous réserve de la prise en compte des points suivants :

Le Conseil général demande que l'engagement du Conseil régional pour la rénovation des deux établissements internationaux soit précisé en termes d'échéance et d'engagement financier, éléments indispensables pour le lancement de la programmation opérationnelle des travaux ; il demande que le Conseil régional apporte une attention particulière à l'évolution des effectifs sur les secteurs Saint-Germain-en-Laye et de la boucle de Montesson, ainsi que sur celui du lycée de La Queue-lez-Yvelines, dont les établissements apparaissent en limite de capacité d'accueil, et inscrive cet examen dans la révision prévue à mi-programme ; il demande que soit également prise en compte la situation du secteur de Versailles, pour lequel une augmentation de l'offre de logements est programmée avec l'OIN de Massy/Versailles/Saclay et de celui de Poissy/Carrières-sous-Poissy, sur lequel d'importants projets de construction de logements sont lancés pour la décennie à venir, entraînant le dépassement des capacités d'accueil des lycées du secteur et rendant indispensable que cette évolution soit prise en compte dans le Plan pluriannuel ou par la révision prévue à mi-programme ; il demande que l'offre de formation dans les établissements de la Seine aval soit adaptée pour tenir compte de la spécificité du territoire liée à l'industrie automobile avec le développement d'une filière automobile et engin.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes heureux du contenu du PPI. La prise en compte de la démographie est importante. Mais nous attendons vraiment les réalisations et j'espère que tous nous travaillerons pour que les travaux du lycée international de Saint-Germain-en-Laye, pour lequel Saint-Germain-en-Laye et Fourqueux, avec les terrains sportifs, apportent leur aide, fassent l'objet de crédits de paiement dans les meilleurs délais.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Programme « Yvelines Entreprises numériques »

M. GOURDON, *rapporteur* – Depuis 2006, le Conseil général et la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles sont partenaires dans le cadre du dispositif Yvelines Entreprises Numériques pour soutenir les PME yvelinoises dans la modernisation de leurs solutions informatiques en y intégrant les nouvelles technologies de l'internet et du haut débit. L'objectif est de les aider à rester compétitives.

Une enquête de satisfaction réalisée au second trimestre 2012 montre que les entreprises ayant bénéficié du dispositif YEN présentent une meilleure solidité et une plus grande longévité en période de difficulté économique. On constate une création nette de 300 emplois dans les entreprises aidées. Par ailleurs, les deux tiers d'entre elles envisagent, à court ou moyen terme, de nouveaux investissements dans le domaine des TIC, alors même qu'elles y ont déjà investi 21,2 millions d'euros depuis 2006 dont un tiers qui correspond aux aides du Conseil général et du Conseil régional.

A la lumière de ces résultats et au moment où le réseau de fibre optique départemental dessert les zones d'activité du département, il est proposé de reconduire l'aide du Département aux PME yvelinoises en soutenant financièrement le nouveau programme Yvelines Entreprises Numériques porté par la CCIV.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention globale de 3 225 000 euros à la CCIV pour la poursuite de ce dispositif pour 150 à 180 nouveaux projets sur les 3 années à venir.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT – C'est un beau dossier, très attendu, pour aider à la pérennité des entreprises et aux créations d'emploi.

M. BARTH – Un certain nombre d'entreprises dans le secteur rural diffus n'ont pas accès au très haut débit. Elles en sont lourdement pénalisées. La couverture totale du territoire prendra un certain nombre d'années. Ce programme ne peut-il permettre à ces entreprises de bénéficier d'équipements assurant la liaison par satellite ? Un nouveau satellite plus performant vient d'être lancé. C'est essentiel car je connais des cas précis d'entreprises sur le point de déménager.

M. LE PRÉSIDENT – La question est très judicieuse. Comme le dispositif émane de la CCIV, nous allons l'interroger pour savoir si ces demandes ont été relayées.

M. LEBRUN – Ce dispositif finance de l'investissement, pas du fonctionnement. Il y a peut-être des dépenses de premier investissement nécessaires pour cet accès. Ensuite, les entreprises règlent les abonnements.

M. BARTH – C'est bien l'investissement que j'ai à l'esprit.

M. DESJARDINS – On parle ici de la participation du Département, mais j'aimerais savoir également quelle sera le coût total, et la part réelle de la CCIV.

M. LE PRÉSIDENT – Nous vous donnerons ce renseignement, mais il s'agit bien d'un dispositif initié par la CCIV.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Projets structurants dans la vallée de l'automobile

M. OLIVE, *rapporteur* – Au titre de sa politique de développement économique, le Conseil général apporte son soutien aux entreprises et aux laboratoires qui investissent conjointement dans des projets de Recherche et Développement. Dans ce cadre, le Département contribue depuis plusieurs années au financement des pôles de compétitivité lancés par le gouvernement en 2005. Sur les 63 projets retenus par l'Etat au titre du 13^{ème} appel à projets, 21 proviennent de pôle francilien et 7 concernent notre département, pour une assiette de dépenses éligibles de 9 900 000 euros et une demande d'aides publiques de 2 800 000 euros. Pour trois projets relevant de cet appel à projets, un soutien du Département est proposé pour un montant total de 1 220 410 euros.

Le Projet Rodin – *Robust structural Optimization for Design in Industry* – consiste à mettre au point une nouvelle démarche de conception numérique de pièces massives. Il concerne les villes de Versailles et Croissy-sur-Seine. Sur un montant total du projet de 4,38 millions d'euros, l'aide sollicitée est de 1,87 million d'euros et l'aide départementale proposée de 573 935 euros

Le projet NEWTUN, à Guyancourt consiste à développer une nouvelle méthode de creusement des tunnels permettant de réduire les coûts et les risques technologiques associés aux grands projets d'infrastructures souterraines, comme le Grand Paris Express. Sur un montant total du projet de 5,82 millions d'euros, l'aide sollicitée est de 1,99 million d'euros et l'aide départementale proposée de 230 819 euros.

Enfin, le projet REPTILES, à Vélizy et Villacoublay, vise à remédier au vieillissement des réseaux de canalisation d'eau potable de diamètre supérieur à 600 mm. Pour un montant total du projet de 6,59 millions d'euros, l'aide sollicitée est de 2 millions d'euros et l'aide départementale proposée de 415 656 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. DELIGNE – A Guyancourt, une société va travailler sur des tunneliers. C'est un signe, je n'en doute pas, que la ligne verte ne passera pas dans le tissu urbain sur des pylônes de six mètres de haut, mais en tranchée couverte.

M. LE PRESIDENT – On n'est jamais mieux servi que par soi-même. Avoir son tunnelier à domicile peut rendre service.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide aux organismes agricoles

M. BEL, *rapporteur* – Dans le cadre d'une délibération qui revient chaque année, le dispositif économique en faveur de l'agriculture, il vous est proposé de reconduire notre aide financière à trois organismes agricoles, soit : 50 000 euros à la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France ; 34 900 euros à la Maison de l'élevage d'Ile-de-France ; 8 000 euros à l'Association « Point Info Installation ».

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Examens de santé animale

M. BEL, *rapporteur* – Afin de prévenir l'apparition ou la propagation des maladies, les éleveurs ont l'obligation de respecter le plan de prophylaxie contre les maladies contagieuses, mis en place par l'État en matière de brucellose ovine, bovine et caprine, de leucose bovine, de rhinotrachéite infectieuse bovine et de la maladie d'Aujeszky pour les porcins. N'ayant plus de laboratoire en état de faire ces analyses dans le Département, nous sous-traitons le travail avec la direction départementale de protection des populations de l'Orne. Au titre de 2011, il est proposé d'attribuer une subvention de 11 200 euros, ce qui couvre à peu près la dépense, et de 14 000 euros pour 2012. La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Service de livraison de paniers de fruits et légumes

M. BEL, *rapporteur* – Une nouveauté cette fois : Il s'agit d'organiser un service de livraison de paniers de fruits et légumes issus de l'agriculture locale à destination des agents du Département. Ce service débiterait en janvier 2013. Dans la convention à ce sujet que nous allons signer avec la chambre interdépartementale d'agriculture, il est précisé que nous n'ajouterons pas de surcoût : le Département mettra des locaux à disposition sans taxe d'occupation. L'opération est symbolique mais d'un grand intérêt.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et nous n'avons pas eu besoin de l'avis de la commission des Finances et des Affaires générales.

MME BOUTIN – Voilà une excellente initiative que je soutiens tout à fait. Mais les conseillers généraux auront-ils accès à ces paniers ?

M. BEL – La question est : un élu peut-il être considéré comme un membre du personnel ?

M. LE PRÉSIDENT – Non.

Ceci dit grâce à Jacques Lolloz, le maire de Magny-Les-Hameaux, j'ai visité une installation à côté de Port-Royal, les jardins de Cocagne, où des bénéficiaires du RSA qui font de l'agriculture biologique offrent aussi des paniers avec abonnement. Des Versaillais vont s'y servir. Apparemment, ils ont même trop de légumes pour avoir le temps de les cuisiner ! Les conseillers généraux peuvent donc s'y rendre.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aménagement foncier agricole de Richebourg

M. JOUY, *rapporteur* – Une opération d'aménagement foncier agricole et forestier sur la commune de Richebourg, avec extension sur les communes de Houdan et Tacoignières, a été ordonnée en vue du projet de déviation de la RD 983. Le volet environnemental et l'étude d'impact, ont été confiés par le Département à la société Enviroscop et notifiés le 7 juillet 2009. L'intégralité des prestations n'a cependant pas pu être réalisée dans le délai de 24 mois prévu, pour des retards imputables au maître d'ouvrage. Le montant des prestations réalisées jusqu'au 30 juin 2012 et non réglées se chiffre à 5 166,58 euros TTC. Il est proposé de mettre en place un protocole transactionnel, et de verser cette somme à la société Enviroscop, pour éteindre tout litige relatif à l'exécution et au paiement du solde du marché.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

SCOT du territoire Seine-Mauldre

M. JOUY, *rapporteur* – Un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme, élaboré à l'échelle supra-communale, qui détermine l'organisation du territoire et fixe les objectifs et orientations en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, des transports, d'équipements et de services. Les plans locaux d'urbanisme de même que les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les schémas de développement commercial, ainsi que certaines opérations foncières et d'aménagement doivent être compatibles avec les SCOT.

M. le Préfet des Yvelines nous a communiqué, pour avis, le projet de périmètre du SCOT Seine-Mauldre. Le Département dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur ce projet. A défaut, cet avis serait réputé favorable.

Le périmètre du SCOT Seine-Mauldre correspond aux limites territoriales de la Communauté de Communes Seine-Mauldre (CCSM), qui englobe Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Bouafle, Flins-sur-Seine et Nézel regroupant 19 000 habitants. Ces 5 communes sont parties prenantes de l'Opération d'Intérêt National Seine-Aval.

Le projet de périmètre de SCOT est cerné par trois projets de SCOT : au sud, celui de la Plaine de Versailles dont le périmètre a été arrêté en 2006 sur 11 communes et dont les études sont en cours ; à l'ouest, le SCOT du Mantois dont le périmètre a été arrêté en 2005 sur 59 communes ; à l'est, le SCOT dit « Poissy-Les-Mureaux », dont le périmètre n'a toujours pas été arrêté par le Préfet.

Le SCOT est document plus précis que le SDRIF en matière d'occupation de l'espace et sur tous les sujets d'aménagement. Les élus de la CCSM souhaitent en élaborer un afin de prendre en compte les spécificités urbaines et rurales de leur territoire. Cependant, la CCSM évoque aussi la nécessité d'élaborer un SCOT pour éviter le blocage de l'ouverture des zones « à urbaniser » des PLU à compter de 2017 en l'absence de SCOT. Or, cette disposition du code de l'urbanisme ne s'applique pas à l'Ile-de-France, le SDRIF valant en effet SCOT pour cette disposition.

Si les spécificités géographiques et fonctionnelles de la CCSM concourent à la constitution d'un territoire cohérent à une échelle de proximité, il paraît toutefois restrictif d'envisager son développement à cette seule échelle. Ce territoire s'inscrit en effet essentiellement dans la dynamique de développement de l'OIN Seine-Aval en synergie avec les pôles urbains majeurs du territoire, à savoir Les Mureaux, Mantes et Poissy.

A minima, une démarche de rapprochement inter-SCOT s'impose, pour garantir la cohérence des documents de planification à l'échelle de l'OIN et ainsi créer les conditions pour atteindre les objectifs de développement. Favorisée par le préfet, cette démarche impliquerait tous les EPCI de Seine Aval entre la communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine et la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines. C'est d'ailleurs ce qu'avait fait valoir le Département en janvier 2008 dans son avis sur le projet de périmètre du SCOT Poissy-Les Mureaux. Le Département estimait en effet que le territoire de la CCSM avait vocation à rejoindre l'un des deux SCOT en projet sur la Seine-Aval, celui du Mantois ou de Poissy-Les Mureaux, afin d'assurer la coordination des stratégies locales en matière de développement économique et résidentiel à l'échelle de la vallée de la Seine telle que préconisée dans le Schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines adopté en juillet 2006. Le Conseil général demandait ainsi au préfet d'étudier l'intérêt de l'inclusion du territoire de la CCSM dans l'un de ces périmètres de SCOT, dans l'objectif d'une cohérence territoriale au service de la mise en œuvre de l'OIN.

Il vous est donc proposé de rappeler au préfet les termes de notre délibération du 18 janvier 2008 et de lui demander de poursuivre la recherche d'une cohérence du développement territorial en définissant des périmètres de SCOT conformes à la dynamique de l'OIN Seine-aval.

Le Conseil général souhaite que les spécificités du territoire de la communauté de communes Seine-Mauldre puissent être reconnues, grâce à un schéma de secteur de SCOT et/ou un PLU intercommunal, ainsi qu'au travers des démarches inter-SCOT précitées, compte tenu de son positionnement en lien avec plusieurs bassins de vie et bassins économiques de l'OIN Seine-Aval. Il précise que l'Ile-de-France n'est pas soumise aux dispositions de l'article L.122-2 du code de l'urbanisme visant à interdire toute ouverture à l'urbanisation dans des territoires non couverts par un SCOT, le SDRIF valant SCOT. Il émet en conséquence un avis partagé sur le projet de périmètre proposé par M. le Préfet en vue de l'établissement d'un SCOT Seine-Mauldre.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité mais demande néanmoins que dans le dernier paragraphe du délibéré, le qualificatif « partagé » soit remplacé par « réservé ».

M. RICHARD – L'avis « partagé » du Département signifie qu'il considère qu'il y a deux possibilités : un SCOT ou un PLU intercommunal. Il y a également deux possibilités de coopération inter-SCOT : avec le futur SCOT Les Mureaux-Poissy ou avec celui du Mantois. Le Département élargit donc le cadre de la demande de la Communauté de Communes Seine-Mauldre, mais en aucun cas ne s'y oppose.

M. LE PRESIDENT – La CDCI doit se réunir le 12 décembre prochain.

M. VIGNIER – On utilise souvent des termes comme « partagé », « sous réserves ». Mais contre quoi vote-t-on, avec qui partage-t-on ? On émet un avis favorable ou défavorable et on motive sa position. Émettre seulement des réserves cela signifie qu'on laisse faire, et le préfet dira que nous sommes d'accord. Il serait souhaitable que les délibérations expriment un avis favorable ou défavorable, avec sa justification. Mais il est arrivé que l'on vote contre quelque chose avec quoi on aurait été d'accord, ce rejet étant dû seulement à une présentation trop alambiquée. Soyons simples !

Sur le sujet précis, l'évolution de l'OIN Seine-Aval concerne Mantes à l'ouest et Poissy à l'est. Ces dernières années, on a fait émerger un centre Seine aval en montrant qu'il y avait une population travaillant sur place, des moyens économiques, des logiques de déplacements, et qu'il fallait travailler sur une plus grande échelle, en évitant que certains s'enferment dans leur petit monde comme des autistes. J'avais fait réaliser une étude de bassin de vie, au delà de toute considération politique. On y retrouve une logique très ancienne, puisque les communes de la CCSM faisaient déjà partie des terres du comte de Meulan. S'agissant des déplacements en particulier, et des franchissements de Seine, la logique de territoire est beaucoup plus large. Ce serait une erreur de constituer un petit SCOT indépendant. Il faut recentrer le territoire de la CCSM dans une logique de Seine-aval. Cela ne retire rien à cette communauté que d'engager la réflexion dans un cadre plus large plutôt que de se replier sur soi, ce qui n'a ni logique économique, ni pour les déplacements et tout ce que nous avons voté ici pour les infrastructures. A mes yeux, l'avis ne doit pas être « partagé » ou « sous réserves », mais franchement contre, de telle sorte qu'il y ait reconnaissance dans l'OIN d'un centre Seine-aval, faisant l'objet d'une réflexion beaucoup plus large.

M. RICHARD – Nous ne sommes pas loin d'être d'accord et c'est exactement ce que propose le Département dans son avis partagé. Cet avis favorable partagé dit qu'il est absolument nécessaire qu'il y ait une logique inter-SCOT pour respecter la logique de territoire de la Seine-Aval et de l'OIN avec le Mantois. Mais il est important aussi de reconnaître la spécificité mi-rurale mi-urbaine de ce territoire, assez différent des deux autres. Nous disons bien qu'il faut un dialogue inter-SCOT

et même, si le préfet n'approuve pas un SCOT, faire un PLU intercommunal. Mieux vaudrait quand même parler d'avis favorables partagé que d'avis partagé tout court.

M. VIGNIER – Ce qui n'est pas logique, c'est que Bouafle et Flins, en 2014, rejoindraient la communauté d'agglomération de Meulan-Les Mureaux. On les retirerait donc de ce SCOT. Compte tenu de la constitution en cours des communautés d'agglomération, cessons de sauver le soldat Bony. Soyons clairs, la logique est qu'il y ait dans l'OIN trois grandes masses, admettons-le et travaillons sur cette base. Assez d'autisme.

M. RICHARD – C'est anticiper sur la décision de la CDCI du 12 décembre. Cette communauté de communes Seine-Mauldre existe depuis huit ans, tandis que la communauté d'agglomération Vexin-Seine n'existe pas et n'est qu'une association de préfiguration. Ne préjugeons pas d'une décision du préfet mettant fin à une communauté de communes existante, ce qui est, sur le plan légal, assez contestable, en faveur d'une structure qui n'existe encore ni comme SCOT ni comme intercommunalité. Je souhaiterais donc que nous émettions un avis ouvert. La délibération prend en compte les légitimes préoccupations de Michel Vignier, en mettant en avant la coopération inter-SCOT dans le cadre d'un grand territoire tout en reconnaissant une spécificité déjà existante.

M. LE PRESIDENT – Nous poursuivons la même voie. La CDCI va délibérer le 12 décembre sur cette situation délicate mais qui ne saurait perdurer, nous en sommes d'accord.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec dix voix contre (groupe des élus de gauche).

Soutien à des organismes d'aménagement hydraulique

M. OLIVE, *rapporteur* – Ce rapport vise à améliorer la gestion et l'aménagement des cours d'eau. Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la Mauldre menée par le COBAHMA en tant que secrétaire de commission locale de l'eau, il vous est proposé de participer au financement de l'élaboration du règlement du SAGE révisé. Le montant de cette étude s'élevant à hauteur de 30 000 euros TTC, il vous est proposé de soutenir celle-ci à hauteur de 6 000 euros. Cette étude a bénéficié d'un accord de commencement anticipé à compter du 5 juillet 2012.

Annuellement, un suivi de la qualité de la Mauldre et de ses affluents est également effectué dans le cadre des obligations réglementaires portées par la mise en œuvre du SAGE. Ce suivi permet d'analyser l'évolution des milieux de façon qualitative et quantitative. Le montant de cette étude s'élevant à 24 000 euros, il vous est proposé de la soutenir à hauteur de 4 200 euros.

S'agissant du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles, il a été versé à ce syndicat pour l'année 2012, une participation de fonctionnement d'un montant de 165 000 euros. Comme prévu par les statuts, la participation du Département représente 71% du budget global de fonctionnement de la structure.

Enfin, pour le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette, il vous est proposé de reconduire la subvention annuelle versée pour le fonctionnement de la CLE Orge-Yvette, pour un montant de 1 500 euros conformément au vote du budget primitif 2012.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Etablissement public Paris-Saclay

M. OLIVE, *rapporteur* – Le présent rapport porte sur la poursuite du soutien financier annuel du Département au fonctionnement de l'EPPS (Etablissement Public Paris-Saclay) pour les missions d'ingénierie et de direction de projet. Ce soutien est décisif à double titre, et d'abord pour assurer la prise en compte pleine et entière des atouts de la partie yvelinoise de l'OIN dans la construction du *cluster* scientifique et technologique. Ce territoire yvelinois – Versailles Grand Parc, Vélizy et Saint-Quentin-en-Yvelines – a en effet des atouts majeurs à capitaliser pour assurer la réussite du *cluster* : il compte 60,5 % des emplois de l'OIN et 60 % de la recherche privée implantée dans le Département, lui-même premier pôle de recherche privée en Ile-de-France.

Ce soutien est décisif ensuite pour impulser et coordonner une dynamique opérationnelle sur la partie yvelinoise de l'OIN. Le Département est très attaché à ce que l'EPPS apporte son expertise et développe toute l'ingénierie nécessaire à la concrétisation des projets et à la mobilisation opérationnelle et financière des partenaires à travers leurs cadres contractuels respectifs.

En 2011, le Département des Yvelines est l'organisme qui a apporté la contribution principale, de 600 000 euros, contre 200 000 euros pour Versailles Grand Parc et 300 000 euros pour Europe Essonne. Il vous est proposé, pour 2012, de réduire cette aide à 400 000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable avec une abstention et la commission des Finances et des Affaires générales un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – La situation est particulière, car certains ne participent pas, comme le Conseil général de l'Essonne et la communauté d'agglomération du plateau de Saclay, présidée par François Lamy. En revanche, la communauté d'agglomération d'Europe Essonne participe. Dans les Yvelines, le Département et Versailles Grand Parc (VGP) participent financièrement et par leur présence. Le président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Robert Cadalbert est très présent dans les débats, sans participation financière.

J'ai pris la décision, unilatérale, de diminuer notre participation en espérant que cette façon de travailler va changer : la communauté d'agglomération du plateau de Saclay a quand même un rôle essentiel. Par ma présence et notre apport financier, je veux affirmer que l'OIN est essentiel pour les Yvelines, pour Vélizy, pour la CASQY et VGP. En aucun cas, je ne pratiquerai la politique de la chaise vide. Mais si la situation n'évolue pas, je garde toute liberté d'en tirer les conséquences. Y aura-t-il un changement de gouvernance ? Nous devrions avoir la réponse en 2013.

M. DELIGNE – L'an dernier, lorsque le Département avait proposé de verser 600 000 euros à l'EFPS, le groupe des élus de gauche avait voté contre. En effet, ce ne nous semblait pas le rôle d'une collectivité de financer un tel organisme. Nous avons aussi de grandes interrogations sur la gouvernance. Je suis heureux de voir que, désormais, elles sont largement partagées. Dès le début, il nous a semblé choquant que les élus n'aient pas une place prépondérante dans cet établissement public. Changement de gouvernement ou pas, je persiste à penser que cette gouvernance est défectueuse. J'apprécie, monsieur le Président, qui vous ayez distingué la participation physique et la participation financière. Moi non plus, je n'ai jamais préconisé la politique de la chaise vide et je me suis exprimé largement sur certains sujets notamment le devenir des terres agricoles. Mais sur le financement et la gouvernance, pour les mêmes raisons que l'an dernier, nous voterons contre. Par ailleurs, il me semble que la Région ne participe pas financièrement.

M. LE PRESIDENT – En effet, elle ne participe pas et elle n'est pas présente.

M. DELIGNE – Les situations sont également différentes selon les communautés d'agglomération.

M. LE PRESIDENT – On pourrait même dire que la position des Yvelines est plus cohérente, car les deux communautés d’agglomération et le président du Conseil général participent aux débats.

M. DELIGNE – Nous sommes tous présents, mais sur le plan financier, VGP et la CASQY ont une position différente.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec dix voix contre (groupe des élus de gauche).

Prêt participatif de développement à la société Numero Design

M. GOURDON, *rapporteur* – Le plan d’appui à la filière automobile, approuvé par le Conseil général le 12 mars 2009, prévoit que des prêts bonifiés pourront être attribués aux entreprises yvelinoises via la Société OSEO Financement, grâce à une subvention départementale d’un montant total de 500 000 euros attribuée à OSEO, mais bénéficiant aux entreprises au titre de la bonification des intérêts financiers facturés par OSEO. Dans ce cadre, la société Numero Design sollicite un prêt participatif de développement à OSEO pour un montant de 100 000 euros.

Créée en 2003, cette société est spécialisée dans le modelage numérique autrement dit la création en 3D de maquettes de véhicule auto, d’avions, de tramway. Elle est implantée à Guyancourt avec une vingtaine de salariés. Sa stratégie de croissance repose sur la diversification de la clientèle et en s’implantant aux États-unis.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J’observe que c’est encore une entreprise installée à Guyancourt !

M. DELIGNE – Cette fois, une entreprise qui pourra dessiner le métro.

M. WANE – J’aurais une suggestion. Les élèves de 3^{ème} des collèges doivent trouver un stage obligatoire. Ceux dont les parents n’ont pas les relations nécessaires sont en difficulté : un stage dans une pizzeria n’est pas la meilleure introduction au monde de l’entreprise. Ne serait-il pas possible dans le cadre d’un partenariat avec les entreprises que nous aidons, d’obtenir des stages pour nos collégiens de 3^{ème} ?

M. LE PRESIDENT – L’idée me paraît judicieuse. Ce serait une contrepartie. Dans ma vie professionnelle, j’ai beaucoup accueilli de stagiaires du collège voisin. Il est vrai que, quand les parents n’ont pas les relations nécessaires, c’est très difficile. C’est donc une idée à creuser. Bien entendu il n’y a pas de règle générale qu’on pourrait transformer en engagement contractuel : cela dépend de la nature de l’entreprise. Mais nous pourrions penser aussi à ouvrir les services du Département, sur tout le territoire.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Contrats eau

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé de signer un nouveau contrat eau avec Toussus-le-Noble, qui fait des travaux d’assainissement ; le Département versera une subvention de 6 008 euros. Il vous est par ailleurs proposé les compléments aux contrats eau de la commune de Sartrouville, du syndicat intercommunal d’assainissement de la Courance, du syndicat intercommunal d’aménagement et d’entretien du ru de Gally et du syndicat intercommunal d’aménagement de la

Mauldre supérieure et de ses affluents pour un montant total de subventions de 343 395 euros, à raison de 313 653 euros en investissement et de 29 742 euros en fonctionnement.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat de centre-ville d'Andrézy

M. PLANCHENAULT, *rapporteur* – Le contrat de centre-ville est un dispositif exceptionnel du Conseil général des Yvelines sur la période 2007-2013 qui vise à apporter un soutien aux projets de reconquête urbaine des centres-villes ; d'une durée de trois ans, il vise à identifier les actions structurantes d'investissement, au sein d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat. Le taux d'intervention est fixé à 30% et le plafond de la dépense subventionnable s'élève à 750 000 euros HT.

La commune d'Andrézy ayant transféré à la communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine la création, l'aménagement et l'entretien de l'intégralité de la voirie communale, le contrat de requalification du centre-ville sera exécuté par la communauté d'agglomération et les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Dans ces conditions, il sera signé par les deux collectivités. La subvention est de 250 000 euros pour un coût total de plus de 2 millions d'euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit d'un lieu magnifique propice au développement du commerce.

M. TISSIER – Il faudra voir de près la question du stationnement.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Projet régional de santé

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Notre commission réglementaire, présidée par Daniel Level, a souhaité que je fasse ce rapport. Autre médecin membre de cette commission, Michel Vignier complétera peut-être cette présentation. Vous-même, monsieur le Président, m'avez demandé, dès le début du mandat, de vous représenter à la conférence régionale de santé et d'autonomie, la CRSA, ce que je fais depuis 2011. L'agence régionale de santé dirigée par Claude Evin, a présenté en juin 2011 la première étape du plan régional de santé, le PRS.

Il s'agissait d'abord de dresser un diagnostic. L'entreprise a été lancée en juin 2011 par le plan stratégique régional de santé, le PSRS. Ses objectifs sont ceux que nous retrouverons dans le PRS. C'était de définir les grandes orientations de la politique de santé dans la région Ile-de-France. L'ARS est responsable du pilotage de l'ensemble des sujets liés à la santé. Cette première étape ne définissait pas les applications opérationnelles : elles le sont dans le PRS, suite à la validation du plan stratégique.

Le PRS visait trois schémas opérationnels : un schéma organisant les actions de prévention, sujet mal défini auparavant dans les SROSS ; l'offre de soins ; l'offre médicosociale pour les personnes âgées et les personnes handicapées, qui concerne particulièrement le Conseil général.

La CRSA, relayée par une conférence dans chaque département, a étudié ces schémas, avec un travail en relais dans chaque territoire, auquel l'ARS reconnaît des spécificités dont il doit être tenu compte dans le PRS. Le projet, une fois arrêté, vaudra sur 5 ans. Le 27 novembre prochain, la CSRA

est convoquée pour entériner la concertation. A partir de ce document, le PRS sera élaboré définitivement pour fin 2012.

La première étape du plan stratégique a donc été de tenir compte de toutes les grandes transformations de notre société par toutes les techniques médicales appliquées aux diagnostics et aux thérapeutiques, avec les dépenses et les installations qui y sont liées. On a ensuite tenu compte des effets du vieillissement – à titre personnel, je pense que l'évolution de l'épidémiologie cancéreuse ne garantit pas à notre génération de devenir aussi vieux : dans une vingtaine d'années, les moyens mis en place ne seront plus forcément les mêmes. Il fallait également faire évoluer les deux critères d'efficacité et d'égalité en fonction d'enveloppes financières, sachant que les ARS ont pour mission aussi de chercher des économies.

Le diagnostic a mis en évidence un bon niveau global de santé en Ile-de-France et une offre de soins globalement satisfaisante, avec des anomalies sociales et territoriales et des moyens parfois disparates. La population de la Région est plutôt jeune et en bonne santé, avec un fort risque épidémiologique – la grippe par exemple, même si, cette fois ce sont plutôt les services qui ont été grippés que la population ! – des risques liés à l'eau et les risques technologiques liés à l'activité.

S'agissant de l'offre de santé, l'élément essentiel est la démographie médicale. Dans les 10 ans, 20 000 médecins, toutes catégories confondues, vont cesser leur activité. En effet plus de 40 % de ceux qui exercent ont plus de 55 ans. En Ile-de-France nous avons environ 19 000 généralistes, 10 500 spécialistes médicaux et 5 000 spécialistes chirurgicaux. On mesure l'ampleur du problème. Le PRS doit aussi se pencher sur les études de médecine et il doit y avoir coordination.

Le plan stratégique a été adopté à l'unanimité, ce qui a permis de lancer, dans une deuxième étape, le PRS sur lequel nous devons émettre un avis aujourd'hui. Dans ses 2 000 pages, il prend en compte le plan stratégique et des schémas.

C'est d'abord un schéma de prévention – et l'on sait l'importance de la médecine préventive, plus économique, mais aussi impliquant des dépenses nouvelles, car développées en parallèle au curatif.

Nous avons ensuite un schéma d'organisation des soins ambulatoires, un volet de biologie médicale, un volet bucco-dentaire – on ne parle pas assez, et il y va aussi de la prévention – le volet hospitalier du MCO, médecine-chirurgie-obstétrique.

Enfin, vient le schéma médicosocial qui nous concerne.

Comment coordonner tous ces éléments ? Je vous fais grâce de toutes les réunions de comité que nous avons eues, par exemple sur l'installation des infirmières – trop nombreuses par exemple dans le canton de Michel Colin, pas assez nombreuses ailleurs. L'ARS tendrait à instaurer des obligations d'installation – ou des interdictions d'installation pour les professionnels libéraux, infirmiers, kinésithérapeutes, médecins.

Le Docteur Fernandez a examiné l'ensemble de ce document et fait un énorme travail pour présenter en commission une synthèse de ces plus de 2 000 pages, dont je m'inspirerai. Il avait bien sûr suivi depuis deux ans les travaux de la CRSA. A ce propos d'ailleurs, l'ARS, qui sous-estimait les conseils généraux, y a compris que nous avions les idées et aussi les moyens. Qui décide et qui utilise les moyens, c'est aussi un des aspects de cette délibération.

Ce PRS est un très bel outil, très bien fait. On peut certainement saluer le dynamisme de Claude Evin. Sa tâche n'était pas facile : homme de gauche nommé par un gouvernement de droite, il devait satisfaire tout le monde, et se retrouve de nouveau face à un gouvernement de gauche. Certains, de ce côté-là, aimeraient lui régler son compte ; je le dis franchement, il faut le soutenir.

Au niveau régional, l'organisation de l'offre de proximité est bonne. Il faut améliorer la qualité de l'accompagnement pour assurer un parcours de vie et de soins qui réponde aux besoins des personnes. L'orientation territoriale pour les Yvelines concerne les personnes âgées avec une réorientation de l'offre qui correspond au projet du Département sur les SSIAD et les EHPAD. Il s'agit aussi de développer la prise en charge des malades atteints d'Alzheimer, à domicile et en établissement ; coordonner tous les acteurs médicosociaux pour les hospitalisations et les soins infirmiers à domicile, le maintien à domicile constituant la meilleure économie pour l'ensemble des

organismes de gestion, dont le Conseil général. Un point important est la restructuration de l'accueil des handicapés, avec la possibilité de transformer des places d'IME en SESAD, et l'accueil des malades psychiques, notamment les autistes : l'offre dans le PRS est insuffisante et ne correspond pas à ce qu'a prévu le Conseil général. Mais il y a aussi dans ce PRS des propositions qui confortent le projet initié par le Président, mais pas forcément toutes nos attentes.

En ce qui concerne le schéma d'organisation des soins dans les Yvelines, des conseillers généraux qui sont aussi maires sont confrontés à des restructurations importantes des établissements de santé, avec des déficits dans certains territoires.

Pour ce qui est du volet hospitalier, je suis coprésident avec François de Mazières de l'établissement hospitalier de Versailles et certains ici ont une fonction équivalente. Nous avons eu des avis des CME, dont je vous ferai part.

Suite à l'analyse menée, la commission vous propose un avis. Auparavant, j'insiste sur le rôle du SAMU et des urgences, qui ont fait des recommandations importantes. Si l'on ferme de plus en plus de services d'urgence, on va développer les transports des personnes vers les quelques centres qui resteront. Si par exemple on ne maintient qu'un service d'urgence dans la nuit profonde, ou un seul le week-end avec toutes les compétences d'orthopédie, en fonction des surcoûts, aura-t-on vraiment fait une économie ? Les urgentistes y réfléchissent, mais les pompiers également. Peut-être y a-t-il une mutualisation possible.

A propos du centre hospitalier de Versailles, on a constaté la concentration de l'offre et la réduction de sites d'implantation. En MCO, leur nombre a diminué de 10 %. On a également examiné la recomposition des territoires de santé pour que le PRS se mette en phase avec la loi HPST, qui est une loi d'économie hospitalière qui encourage à créer des groupements de santé.

La fédération hospitalière de France, qui a donné des avis intéressants, a fait observer que l'addictologie était insuffisamment traitée dans le PRS et notamment dans les Yvelines, puisque Versailles est le seul référent d'addictologie. Pour l'ambulatorio, il importe de voir comment les libéraux peuvent travailler en évitant de les opposer à l'hôpital, comme il faut éviter aussi d'opposer le privé et le public.

La commission avait deux possibilités : donner un avis défavorable, à cause de ce qui n'apparaissait pas ; ou donner un avis favorable, sous conditions. Michel Vignier a dit que le « oui mais » n'était pas sa tasse de thé. Je suis d'accord avec lui. C'est pourquoi, nous vous proposons de donner un avis défavorable... sous réserves (*rites*). Attendez, vous allez voir.

Certaines questions ne sont pas réglées : nous n'avons pas eu de précision sur le financement de l'ensemble des actions qui semblent indispensables. En second lieu, la prise en compte de la programmation de l'autonomie, votée en mars 2012, est attendue par notre Département en ce qui concerne le volet des personnes âgées et celui des personnes handicapées. Nous avons besoin de précisions sur le parcours de vie et de soins de proximité, et enfin, que le maillage des Yvelines en territoires locaux de santé soit établi de façon concertée avec l'ensemble des acteurs locaux.

Si j'ai dit « sous réserves », c'est que lors de la séance de la CRSA du 27 novembre, où je vous représenterai, monsieur le président, je pourrai présenter un amendement. Nous avons quelques jours pour le rédiger, sachant qu'une entrevue a eu lieu entre le Président et Claude Evin. Si l'avis est, aujourd'hui, défavorable, c'est que le PRS tel qu'il est rédigé ne nous donne pas les garanties sur ce que nous attendons. Mais ces garanties seront peut-être obtenues si un amendement que nous proposerions le 27 novembre était adopté.

M. LE PRÉSIDENT – Après ce long et brillant exposé, je donne volontiers la parole à un autre médecin.

M. VIGNIER – Je ne m'exprime pas en tant que médecin, mais que conseiller général représentant le Département à la conférence de territoire. Je n'ai pas l'habitude de lire un texte, mais pour une fois je vais le faire, pour ne pas dériver, après l'exposé que vient de faire Philippe Brillault.

La méthodologie et les thèmes retenus sont logiques et n'apportent aucun commentaire pour contribuer à l'amélioration du parcours et de la qualité des soins. Toutefois nous ferons cinq remarques.

D'abord, la question des financements des mesures est éludée dans ce document, l'ARS rappelant qu'elle est fortement contrainte par le financement récurrent de structures et qu'il convient de financer le plan par redéploiement des ressources. Les financements que l'ARS pourra dédier au service des politiques qu'elle porte, telles que la prévention ou l'innovation, seront de fait très réduites. De fait, on nous demande de valider un document sans évaluation financière et sans fléchage des financeurs. C'est ce qui est revenu dans toutes les réunions. Je suis intervenu pour demander qui finançait quoi, on m'a répondu que ce n'était pas l'objet. Au début, c'était compréhensible. Mais en arrivant à la fin du projet, il aurait fallu que les fiches soient présentées avec le coût et les prévisions. Cet aspect a été éludé. A propos des maisons de santé, on nous a dit : on n'est pas certain que ce soit le bon choix. Et qui finance ? On ne sait pas, mais pas nous. Ce sera peut-être le Département, la Région ou les communes.

Ensuite, nous regrettons l'absence de lisibilité sur le rééquilibrage des territoires fragilisés. Le diagnostic se satisfait d'une bonne santé de la population des Yvelines et des équipements médicaux et sociaux suffisants qui nous fait supposer que le Département n'a pas à espérer des redéploiement de ressources significatives.

Nous considérons que le PRS n'apporte pas de réponse satisfaisante aux déséquilibres territoriaux observés et n'anticipe pas les besoins essentiels des populations fragilisées. Les communes à IDH2 défavorable. Ce fameux indice international montre que, même si notre Département est en bonne santé et dispose de moyens, il y a quatre poches en situation difficile pour l'accès aux soins, Mantes, Les Mureaux-Meulan, Trappes et Chanteloup-les-Vignes. On ne met pas en évidence les mesures qui seraient nécessaires pour des populations en grosse difficulté, dans des zones où le chômage est très élevé. Ces communes ont besoin de plus de mesures spécifiques que la simple prévention qu'on nous propose, comme des PMI, le Planning familial, un accès aux soins de proximité. Les gens des Mureaux vont à pied à l'hôpital local. Ils ne peuvent aller à pied à Mantes ou à Poissy.

En troisième lieu, il faudrait actualiser la prise en charge du vieillissement et du handicap. Faut-il rappeler que le diagnostic est réalisé à partir des statistiques de 2009-2010 en contradiction, dans le même document, avec les perspectives pour 2020 qui prévoient que le département des Yvelines aura la plus forte proportion de personnes âgées d'Ile-de-France ? On peut donc supposer que nous prenons un réel retard sur la prise en charge du vieillissement de la population et de la dépendance.

Les modalités d'accompagnement de la personne handicapée au domicile ou dans le domaine ambulatoire, en concertation étroite avec le Conseil général, doivent être mieux garanties. Au cours de réunions avec des usagers, nous avons constaté que les handicapés les plus lourds, handicapés psychiques ou moteurs, restent à domicile car aucune institution n'en veut. Cela coûte moins cher – pas forcément en aides-soignantes et infirmières. Mais laisser porter la difficulté par les familles, cela ne va pas. On ne peut pas, dans ces conditions dire que tout va bien dans les Yvelines. Nous sommes pour le maintien à domicile, mais en cas de dépendance, il faut forcément faire appel aux ressources des institutions pour le permettre. Il faut veiller à ce que l'ARS fasse appliquer la loi du 11 février 2005 et à ce qu'elle interpelle ses partenaires régionaux, en particulier pour que les maisons départementales des personnes handicapées disposent des moyens nécessaires à l'évaluation des besoins de ces personnes ; pour permettre l'accessibilité généralisée des personnes handicapées dans la cité, notamment la nécessité de rendre accessibles toutes les structures d'offre de santé ; pour, s'agissant de l'enfance handicapée, promouvoir des modes d'accueil, sur le temps périscolaire adaptés qui permettent de favoriser la continuité des soins.

Quatrièmement, certaines thématiques ne sont pas évoquées alors qu'elles sont tout à fait prioritaires dans le contexte actuel. Ainsi, pour la santé mentale et psychiatrique, une coordination entre le sanitaire et le social est à trouver. Dans des cas particuliers, les travailleurs sociaux disent que cela

relève du secteur de soins, lequel renvoie au social, et la prise en charge est dégradée. Dans ce domaine, il faut assurer des liens forts pour que l'un ou l'autre secteur ne puisse se dégager ainsi et que la personne soit réellement prise en charge. C'est cela qui compte, pas d'essayer de dire que c'est le budget de l'autre qui doit payer. D'autres thèmes oubliés sont l'accès aux soins de proximité pour les jeunes – cela rejoint un peu le problème des PMI – et les maladies de longue durée et l'addictologie, Philippe Brillault l'a dit.

Enfin, des sujets sont très mal définis. Des restructurations hospitalières importantes sont en cours avec comme risques une hypercentralisation aux dépens de tous les territoires franciliens, une privatisation rampante et des personnels surmenés et non consultés. Cette restructuration aggrave la pénurie de soins de proximité. Entre la médecine ambulatoire et l'hôpital, on ne dispose d'aucune information sur la volonté d'organisation et de financement des maisons de santé.

Le PRS nous propose un chèque en blanc qui nous engage sur un projet sans évaluation des financements et sans précision sur les éventuelles financeurs.

M. LE PRESIDENT – Je maintiens qu'il est précieux d'avoir des médecins parmi les élus quand il s'agit d'examiner des rapports aussi techniques. Cela ajoute à la qualité d'expertise du Conseil général. Et dans cet esprit, je remercie le Docteur Fernandez pour son précieux concours.

M. DELAPORTE – Nous avons travaillé avec Albert Fernandez et nos collègues médecins pour organiser la réunion de la commission sur le PRS et il faut bien le dire : quelques semaines pour analyser 2 200 pages d'un document très difficile, c'est peu. N'ayant pas de compétence médicale pour en parler de manière plus éclairée, je dirai quand même que tout n'est pas à rejeter dans ce document. D'ailleurs, l'avis adopté par la commission le dit bien. Le Département ne peut que se féliciter de la méthodologie, des grandes orientations politiques, des priorités, des actions retenues dans le cadre du PRS, qui correspondent exactement à celles retenues dans le schéma d'orientation social et médicosocial des Yvelines.

Laissant de côté le médical, la prévention, l'ambulatoire, nous avons essayé de voir si, sur le plan médicosocial, il y avait un écart important avec notre schéma. Notre première lecture a été plutôt défavorable, en raison d'un écart important entre ce qui était indiqué dans le PRS, et dans le PRIAC également, et ce que nous avions voté dans notre schéma pour l'autonomie en mars 2012. La réunion qui a eu lieu hier, sous la direction de notre Président, a permis de rapprocher considérablement les positions. Cela ne veut pas dire que proposer un avis défavorable sous réserves n'est pas une bonne idée. Mais il serait bon que le directeur général de l'ARS puisse nous confirmer par écrit ce qu'il nous a dit hier. Ainsi, il porte le nombre de places de SAMSAH, service d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés à 990, comme nous l'avions voté ; il crée un foyer d'accueil médicalisé de 40 places, il abonde les budgets des 4 SAMSAH existants de 700 000 euros pour mieux prendre en compte la situation des handicapés vieillissants, notamment d'un point de vue qualitatif ; il prévoit de mettre en place un accueil adapté pour les personnes en situation de handicap psychique, ce qui est vraiment une priorité que le Président a réaffirmée à plusieurs reprises ; il est d'accord pour faire intervenir les SAMSAH au sein des foyers de vie, dans un objectif de médicalisation de ces structures et il est prêt à ouvrir une réflexion sur l'ouverture dans les Yvelines de places de MAS, ce qui était aussi une de nos demandes.

Concernant, pour les parcours de soins et de vie, l'articulation entre l'arbitrage régional, qui est celui de l'ARS, et la proximité, il est ouvert à une discussion notamment dans le cadre des territoires locaux de santé. Actuellement, le département constitue un seul territoire local de santé, mais le directeur général envisage de descendre à un niveau infradépartemental, correspondant, dans la mesure du possible, aux intercommunalités.

Il faut aussi reconnaître avec honnêteté que la question du financement est difficile pour le directeur général de l'ARS. Il reçoit ses ressources de la CNSA. Elles sont soumises à des contraintes pluriannuelles, pour trois ans. Il ne peut donc allouer de ressources que pour la période 2012-2015.

M. Evin a donc dit clairement qu'il était incapable de dire quels moyens budgétaires seraient alloués au Département après 2015. Sur cette démarche pluriannuelle, il faut tenir compte des relations de confiance et du bon travail entre la déléguée départementale de l'ARS et le Docteur Fernandez et du bon contact que nous avons avec l'ARS, même si je souscris aussi à ce qu'ont dit nos deux médecins experts.

M. LE PRESIDENT – En effet j'ai eu avec Claude Evin hier soir un rendez-vous prévu de longue date. Nous ne pensions pas, initialement, mettre cette délibération à l'ordre du jour. Mais Philippe Brillault a bien souligné le côté très positif du PRS et Michel Vignier a aussi dit qu'il y avait des aspects très constructifs.

La Commission nous propose donc d'émettre « un avis défavorable en l'état tant que les réserves ou précisions suivantes n'auront pas été levées ou éclaircies ». On peut raisonnablement se montrer optimistes et je suis persuadé que, lors des prochaines réunions, les réserves ou les précisions seront levées et apportées, comme elles l'ont été par Claude Evin en présence de sa déléguée territoriale.

Après les exposés de Philippe Brillault et de Michel Vignier, je vous propose de voter la délibération proposée par la commission. J'insiste encore sur la qualité du contact que nous avons eu et la qualité des réponses apportées par Claude Evin est la preuve qu'il y a bien une volonté d'aider le département des Yvelines, qui est très en pointe sur la politique d'aide aux handicapés et aux personnes âgées. J'ajoute aussi aux informations données par Olivier Delaporte, que Claude Evin est d'accord pour relancer une seconde vague de création d'EHPAD après 2015. Nous avons eu le sentiment d'avoir affaire à quelqu'un de très réceptif et qui avait préparé ce travail. Il nous a bien dit que sa mission était de rééquilibrer l'offre de santé au sein de la région Ile-de-France. Nous avons fait valoir qu'il ne convenait pas de pénaliser ceux qui avaient toujours porté une grande attention à ces questions, et au premier chef le département des Yvelines.

M. VIGNIER – Compte tenu de ces éléments, je vous demande une suspension de séance pour réunir notre groupe.

M. LE PRESIDENT – C'est d'accord.

La séance, suspendue à 13 heures 05, est reprise à 13 heures 10.

M. LE PRESIDENT – Jacques Saint-Amaux va s'exprimer au nom du groupe des élus de gauche.

M. SAINT-AMAUX – Notre groupe est unanime. Pour ma part, je reviens sur l'appréciation portée par Philippe Brillault. A coup sûr, Claude Evin est à sa gauche. Mais il n'est pas de gauche.

MME BOUTIN – Il est à sa droite, oui !

M. SAINT-AMAUX – On a bien mentionné les poches de pauvreté. Or, dans le rapport, il n'en est pas question du tout. On est en train de saccager l'hôpital de Mantes. Le déplorer ne nous suffit pas. On y liquide l'unité de cardiologie, et Claude Evin a piégé la population de la région mantaise depuis le début. Il a liquidé ce service sans lui laisser le temps de monter en charge, comme cela se fait ordinairement. Michel Vialay est concerné comme nous.

M. SYLVESTRE – Je remercie Philippe Brillault et Michel Vignier car il est important d'entendre des explications détaillées sur un tel dossier.

Je partage l'avis de Jacques Saint-Amaux sur l'action menée par le responsable de l'ARS dans le Mantois. Il n'y a plus de service de cardiologie et les malades doivent aller à l'extérieur.

De ce fait, le groupe des élus de gauche votera avec la majorité cet avis défavorable.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Consultation de conseil pour l'adoption

M. VIGNIER, *rapporteur* – En septembre 2005, le centre hospitalier de Versailles a ouvert une consultation d'orientation et de conseil pour l'adoption dont les missions sont de répondre aux questionnements spécifiques des familles concernant le dossier médical et l'environnement sanitaire d'un enfant proposé à l'adoption par des autorités étrangères ; de conseiller les parents à l'occasion de leurs déplacements dans les pays étrangers ; d'évaluer l'état des enfants adoptés à l'étranger à leur arrivée en France ; de soutenir précocement la parentalité adoptive en accompagnant et guidant les parents en difficulté ; de participer à des actions de formation ou d'information à la demande et en collaboration avec le service Yvelines Enfance Adoption en direction des adoptants. Il vous est demandé d'autoriser le Président du Conseil Général à signer une convention, conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 et d'attribuer à cet organisme la somme de 6 730 euros par an correspondant à l'équivalent salarial de l'intervention d'un psychologue.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La convention est bien à partir du 1^{er} janvier 2012, avec une participation rétroactive en ce qui concerne le salaire du psychologue.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Actions de prévention générale

MME MARY, *rapporteur* – L'objet du présent rapport est de proposer la participation financière du Département pour 201 150 euros à sept associations menant des actions visant à créer du lien social à travers la pratique d'activités culturelles au sens large, physiques et sportives, et à accompagner les familles par le biais d'actions d'aide aux devoirs et de soutien à la parentalité. Certaines de ces actions ont pour objectif de retisser les liens difficiles ou rompus au sein d'une même famille.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Association REPOP 78

M. LEVEL, *rapporteur* – Le réseau pour la prise en charge et la prévention de l'obésité en pédiatrie 78 (REPOP 78) est une association qui met en place des actions de prévention, de dépistage et de prise en charge de l'obésité, développe des actions d'éducation nutritionnelle ciblées et organise des actions de formation des professionnels du Conseil général. Elle s'est dissoute en avril 2012 et a voté son rattachement administratif et financier à l'association REPOP Ile-de-France, dans un souci d'utilisation efficace des moyens.

Il est donc proposé de prendre acte de ce changement et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer l'avenant n°1 avec l'association REPOP Ile-de-France au contrat d'objectifs et de moyens.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat social de territoire d'Ecquevilly et de Bois d'Arcy

M. VIGNIER, *rapporteur* – Dans le cadre de la politique en faveur d'un département équilibré et attractif, il vous est demandé d'approuver le contrat social de territoire d'Ecquevilly. Le programme d'actions établi avec la commune se décline autour des axes suivants: favoriser l'insertion sociale et professionnelle des populations en difficulté et en particulier des jeunes; garantir un meilleur accès aux droits et aux services grâce à un réseau d'acteurs et à l'élaboration d'une stratégie de communication et de médiation ; développer la prévention, la protection de l'enfance, l'accueil des jeunes, le soutien des parents au regard du contexte, difficile, de la ville ; favoriser l'appropriation par les habitants de la rénovation urbaine, alors que certains ne veulent pas quitter des logements qui doivent être détruits ; améliorer l'information des habitants sur le volet de la santé et l'accès aux soins. Sont consacrés à ce rapport 79 785 euros en 2012, 153 573 euros en 2013 146 073 euros en 2014.

S'agissant du contrat social de territoire de Bois d'Arcy, il vous est demandé d'approuver le nouveau projet actant du report de la mise en œuvre sur la période 2013-2015.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. BRILLAULT – Ayant travaillé à Chapet, je connais bien Ecquevilly depuis longtemps, j'ai été surpris de voir ces sommes augmenter alors qu'on peut s'interroger sur les résultats. Dans cette commune, qui n'est pas très grande, les mêmes problèmes subsistent aux mêmes endroits. Au vu des documents, je lis dans le bilan 2012 une phrase qui me gêne : « le contrat d'objectifs a été élaboré en concertation avec les élus, mais l'absence du directeur général des services a posé un réel problème de mise en œuvre. » Le Conseil général met des moyens à disposition des collectivités, mais il faut aussi que le maire ou ses adjoints fassent ce qu'il faut pour être efficaces. A Ecquevilly, les mêmes problèmes persistent depuis 20 ans, alors qu'on y met de l'argent. Y a-t-il des moyens de s'assurer de la pertinence de ces actions ?

M. VIGNIER – Si les projets ne sont pas mis en œuvre, le Département ne donne pas la subvention. Même s'il y a des difficultés locales, le maire et son équipe à Ecquevilly ont été élus. Dans une ville où il y a des problèmes de gestion d'un quartier difficile, le Département montre qu'il faut agir. Il ne faut pas que la population puisse dire qu'on l'abandonne. Dans d'autres endroits, les maires ont signé des contrats puis n'ont pas voulu mettre les 50 % à leur charge. Mais au moins, ils ne peuvent pas dire que les services du Département et l'espace territorial n'ont pas fait ce qu'ils avaient à faire. Si eux ne le font pas, c'est qu'ils ne veulent pas. Dans ce cas, pour le Département, ces sera peut-être une somme gelée, mais qui reviendra si l'action n'est pas menée.

M. BRILLAULT – Je suis tout à fait d'accord, et je voterai cette délibération. Mais c'est aussi notre devoir d'alerter lorsque les choses ne fonctionnent pas bien.

M. LE PRESIDENT – En tout cas l'argent n'est pas versé à fonds perdus.

MME MARY – La réussite est aussi liée à la détermination des élus locaux. Grâce au contrat social de territoire, dans ma commune, nous avons une subvention de 666 000 euros du Conseil général. Ce n'est pas négligeable. Mais la Ville y consacre aussi 1 400 000 euros. Les résultats se font sentir dans le temps, mais c'est parce que la Ville a cette volonté déterminée d'élever un peu ces populations. Sans cela, et si les communes ne veulent pas faire plus que leurs 50 %, cela ne suffit pas. Ce que donne le Département, c'est une aide, mais il ne peut pas se substituer aux communes. Les élus locaux font leur travail ou non. Et aux électeurs de se prononcer en conséquence.

M. LE PRESIDENT – Nous partageons tous cet avis. Il y aura lieu à veiller à la bonne application de ce contrat social de territoire. Nous n’octroyons au départ que 80 % de la subvention et les 20 % restants le sont en fonction des résultats obtenus sur le terrain.

M. VIGNIER – Et même les 80 % ne sont donnés que si la ville a mis sa quote-part et si le projet est mis en route.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Demande d’habilitation individuelle

M. LEVEL, *rapporteur* – Il vous est demandé d’accorder une habilitation individuelle pour la prise en charge par l’aide sociale des frais d’hébergement d’une personne âgée de 92 ans au sein de l’établissement « le Tilleul » à Chanteloup-les-Vignes. Pour l’exercice en cours, la dépense maximale serait de 2 412 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Gestion du RSA par la CAFY

M. BRILLAULT, *rapporteur* – La loi confie la responsabilité de l’attribution, la suspension, la radiation, la récupération du RSA et le contentieux qui s’y rapporte au Président du Conseil général du département dans lequel réside le demandeur. Elle prévoit que l’exercice d’une partie des compétences peut être déléguée. Dans ce cadre, délégation a été donnée au MSA et la CAFY. Il vous est proposé de renouveler ce partenariat avec la CAFY. Celle-ci travaille avec le Conseil général pour régler ses difficultés.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Contrats avec des associations de prévention

MME AUBERT, *rapporteur* – Suite à la fusion-absorption par l’association Oppelia de l’association du comité départemental d’éducation pour la santé du département des Yvelines et de l’association Information Prévention Toxicomanie (IPT), le présent rapport vise à autoriser la signature d’un avenant au contrat d’objectif et de moyens conclu entre le Département et le CODES 78 et d’un avenant au contrat d’objectif et de moyens conclu entre le Département et l’association IPT afin de tenir compte de la nouvelle dénomination sociale du CODES 78 et d’IPT. Ces deux associations jouent un rôle important dans la prévention et la santé. La mutualisation des moyens permet une meilleure efficacité, un allègement des charges structurelles et la création d’un service de prévention et d’intervention précoce, tout en maintenant les spécificités de chaque association. Oppellia s’engage à poursuivre les opérations prévues, sans incidence financière.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Servitudes sur des terrains à Houdan

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Le Département s’est porté acquéreur, pour les besoins du déploiement du réseau fibre optique mené par la société Yvelines Connectic dans le cadre d’une délégation de service public, de deux parcelles de 117 et 28 m² sur la commune de Houdan. La communauté de communes du Pays Houdanais, ancien propriétaire des terrains, a demandé à ce que puisse être constituée sur une partie des terrains une servitude de canalisations afin de lui permettre de faire passer son réseau d’assainissement. C’est l’objet de cette délibération.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Aide au transport public routier de voyageurs

M. TAUTOU, *suppléant*, M. TETART, *rapporteur* – Depuis le 1^{er} janvier 2010, le STIF (Syndicat des Transports d’Ile-de-France) a progressivement déployé une nouvelle contractualisation dite contrat de type 2 avec l’ensemble des exploitants des lignes régulières de transports en commun routiers qui ne sont plus rémunérés sur la base de la fréquentation mais en fonction du niveau d’offre de transport et de la qualité de service.

Dans les Yvelines, le STIF a ainsi regroupé 339 lignes régulières, hors circuits spéciaux de transport scolaire, desservant les Yvelines dans 28 réseaux de bassin et 14 lignes structurantes du réseau Mobilien. Les collectivités yvelinoises participant au financement de ces lignes ont signé 24 conventions partenariales avec le STIF et les exploitants.

L’aide départementale se compose d’une aide incitative dégressive de 50%, 40%, 30% du montant de la participation de la collectivité locale, puis d’une aide permanente de 20%. Ces aides concernent les lignes régulières, inscrites au plan de transport du STIF, qui desservent au moins 3 communes des Yvelines et une gare.

Il vous est proposé de fixer le montant de l’aide incitative pour 2012 à 145 361 euros. Au titre des déficits d’exploitation de l’année 2011, le Conseil général a été sollicité par la communauté d’agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la création de la ligne 466 qui dessert Montigny-le-Bretonneux, Magny-les-Hameaux et Guyancourt. Le montant de l’aide départementale serait de 95 693 euros. Pour la commune de Mareil-Marly et la création de la ligne R5, l’aide départementale serait de 49 668 euros.

S’agissant de l’aide permanente, La Celle-Saint-Cloud bénéficie d’une subvention 19 933 euros pour la ligne 27 du réseau Traverciel.

Enfin, il est proposé, afin de faciliter l’émergence de projets, de compléter ce dispositif par une aide aux intercommunalités pour les études d’opportunité et de faisabilité. Elle s’élèverait à 50% du coût des études, dans la limite d’un montant subventionnable de 15 000 euros HT par projet.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. OLIVE – Je vous remercie pour cette délibération, utile dans des cantons comme celui de Poissy-sud et en milieu semi-rural. C’est important en particulier pour les enfants et adolescents.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Renforcement d'une route départementale à Maisons-Laffitte

M. VIALAY, *rapporteur* – La commune de Maisons-Laffitte a fait part au Département de son souhait de réaménager l'avenue de Saint Germain, soit la RD 157, dès 2012. Il est prévu la réfection des trottoirs, l'enfouissement des réseaux, le remplacement de l'alignement d'arbres et le renouvellement de la couche de roulement. Elle souhaite que le Département l'autorise à réaliser le renouvellement de la couche de roulement et lui rembourse le montant correspondant, pour un montant maximum de 110 000 euros HT. Cette opération est inscrite à notre programme indicatif d'opérations envisageables pour 2014.

Les crédits le permettant, il vous est proposé d'approuver cette opération de renforcement de la RD 157 au titre du programme 2012 et de déléguer à titre exceptionnel la maîtrise d'ouvrage à la commune de Maisons-Laffitte.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Locaux de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie

M. LE PRESIDENT – J'attends avec impatience la fin de ces opérations pour que le Département rentre dans une partie des fonds engagés.

M. RAYNAL, *rapporteur* – Ce sera sans problème, monsieur le Président.

Depuis 1982, le Département loge les sous-préfets. A Mantes-la-Jolie, les activités administratives, puis le sous-préfet lui-même ont quitté les lieux où ne restent qu'un gardien et les archives. On a acheté un appartement pour le gardien et trouvé des locaux pour les archives. Le Département va donc pouvoir vendre et clore ce dossier. L'ancien bâtiment laissera place à un ensemble de logements et hôtelier dans le centre-ville de Mantes.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Avenant au contrat particulier Région-Département 2007-2013

M. RAYNAL, *rapporteur* – L'assemblée départementale a décidé, le 15 février 2008, de dédier les 200 millions d'euros de financement du contrat Particulier Région-Département 2007-2013, répartis à parité entre la Région et le Département, au projet de Tangentielle Ouest. Les retards se sont accumulés, mais nous voulons toujours que la TGO soit réalisée, ainsi que d'autres moyens de transport en commun dans les Yvelines, un peu oubliées de ce point de vue. Cependant, les études déjà réalisées permettent de redéployer 120 millions sur d'autres projets, en l'occurrence 9 opérations de transport en commun en site propre, trois opérations de développement durable et deux opérations routières.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. MALLE – A l'Assemblée nationale, la majorité, accompagnée de Gilles Carrez, le président de la commission des finances, a voté le relèvement du versement transport, ce qui donne plus de moyens pour les transports en Ile-de-France.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Ressources humaines du Département

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Pour assurer la montée en charge du projet du très haut débit, il vous est proposé de créer deux emplois, soit un poste d'ingénieur chargé d'établir une cartographie du réseau et un juriste. Dans le cadre de la réorganisation des services sociaux et médicosociaux, il est également proposé de recruter un formateur des personnels. Enfin, il est proposé de créer un poste de psychologue à mi-temps dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ainsi que d'avaliser 30 transformations d'emploi. Le coût est de 59 300 euros pour l'exercice en cours et de 319 000 euros en année pleine.

La commission des Finances et des Affaires générales un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat d'assurance du CIG

M. LEBRUN, *rapporteur* – En 2010, le Département a adhéré au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) de la Grande Couronne, au taux de 0,37 % pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014. Le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à une pension de retraite de 60 à 62 ans entraîne obligatoirement l'allongement de la durée de couverture de tous les agents, y compris ceux qui sont actuellement en situation d'arrêt de travail. Au terme de négociations engagées par le CIG avec l'assureur, le taux de cotisation passera à 0,39 % au 1^{er} janvier 2013.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Vœu concernant la Ligne verte du Grand Paris Express et le projet Éole.

M. LE PRESIDENT – Lors de la séance du 26 octobre 2012, ce vœu vous a été distribué. J'ai rencontré hier Pascal Auzannet que j'ai informé de nos préoccupations. Sur cette question d'intérêt général, j'ai rencontré André Sylvestre, président du groupe des élus de gauche. Il m'a fait part de certaines observations que j'ai bien volontiers intégrées dans le texte, de façon à ce qu'il puisse être voté de façon unanime : il n'en aura que plus de force.

J'en indique la teneur : Pour la ligne verte, nous avons de façon systématique parlé de « ligne structurante » et ajouté le nom de Saint-Quentin-en-Yvelines, soit le tracé « Versailles-Saint-Quentin-Orly ».

S'agissant d'Éole, nous indiquons bien que :

« Parallèlement aux réflexions du Gouvernement sur le projet du Grand Paris Express à court terme, il importe de rappeler à une échéance plus immédiate l'importance d'engager dans les Yvelines le projet de prolongement d'Éole à l'ouest dès 2013, conformément aux engagements de calendrier pris par les maîtres d'ouvrage à l'occasion de l'enquête publique qui s'est achevée début 2012. »

Certains voudraient en effet donner la priorité au tronçon Saint-Lazare-La Défense alors qu'il a toujours été acté que le premier tronçon à réaliser en priorité est Mantes-La Défense.

Cette demande de démarrage des travaux d'Eole dans les Yvelines « dès 2013, en s'appuyant sur les études déjà réalisées » est rappelée dans le corps de la délibération. Enfin, on y inclut aussi « la nécessité de publier rapidement le décret sur la zone de protection naturelle, agricole, forestière du plateau de Saclay », de façon à ce que l'enquête publique sur la ligne verte puisse être lancée au premier semestre 2013.

Voici le texte de la délibération ainsi amendée :

LIGNE VERTE DU GRAND PARIS EXPRESS ET PROJET EOLE

Le Gouvernement a confié le 2 septembre dernier à M. Pascal Auzannet une mission de réflexions sur la réalisation progressive du métro automatique du Grand Paris Express dont les conclusions doivent être rendues le 30 novembre prochain.

Dans ce contexte, il importe que le Conseil général des Yvelines rappelle son attachement à la réalisation prioritaire de la ligne verte du métro automatique et notamment du tronçon complet compris entre Versailles et Orly.

Le tronçon Versailles-Orly, d'une longueur de 37,5 km, comprend 11 gares dont 4 gares sur les Yvelines : Versailles Chantiers, Satory, Saint-Quentin Université, Saint-Quentin Est. L'obtention de ces quatre gares, avancée majeure pour le territoire, est le résultat d'une détermination très forte de l'ensemble des acteurs locaux. A l'unisson, ils ont ardemment défendu l'absolue nécessité d'optimiser la desserte de la partie ouest de l'OIN. Aujourd'hui cette détermination collective doit être réaffirmée. La réalisation de l'intégralité de la ligne verte est la réponse au saut qualitatif indispensable à l'accessibilité du territoire.

Il faut rappeler que cette ligne verte permet de relier le territoire du projet Paris Saclay, l'un des 10 territoires stratégiques du Grand Paris, aux autres pôles économiques majeurs franciliens. Or, contrairement à ce que son nom laisse penser, le territoire du projet Paris Saclay est exactement à cheval sur les Yvelines et l'Essonne, et la partie yvelinoise représente en l'occurrence 60% des emplois de l'OIN. Constituant le premier pôle de recherche privée en Ile de France, il est évidemment capital que la partie yvelinoise de l'OIN Paris Saclay soit connectée par le métro aux autres parties du projet et au-delà, aux pôles économiques majeurs, d'aujourd'hui et de demain.

Comme tous les territoires de grande couronne en Île-de-France, ce territoire est aujourd'hui dominé par une utilisation massive de la voiture particulière. A l'heure où le PDUIF pose le défi d'une diminution de 2% des circulations automobiles, la ligne verte Versailles-Saint-Quentin-Orly apporte une réponse concrète en permettant un transfert modal significatif. Elle allégera en effet le trafic routier de 10.000 déplacements par jour sur les autoroutes urbaines congestionnées - A86 entre Orly et Versailles, N12 entre Versailles et Saint-Quentin, N118 entre Vélizy et Saclay- et sur les routes départementales. Sans la ligne verte dans les Yvelines, ce sont des milliers d'usagers qui seront quotidiennement condamnés à utiliser leur voiture particulière pour circuler à l'intérieur de l'OIN Paris-Saclay.

Le bouclage complet de la ligne verte permettra de répondre à la fonction de la ligne structurante régionale assignée à l'origine au projet de Grand Paris Express. Les études de trafic montrent que le tronçon Versailles- Saint-Quentin-Orly, une fois bouclé jusqu'à Nanterre, double sa

fréquentation et le situe à un niveau de trafic comparable à certains tronçons de la ligne rouge (Pleyel-Le Bourget-Roissy). Elles ont également prouvé que le plus fort gisement de report modal se situait pour les déplacements Grande-Couronne/Grande-Couronne et Grande-Couronne/Petite-Couronne : les gains de part modale sont trois fois plus élevés que pour les liaisons Paris-Banlieue. Le cœur de cible du projet sera manqué si le projet n'est pas bouclé dès le départ sur le pôle de Versailles, relié à Massy et à Orly.

L'un des objectifs fondamentaux de la ligne structurante est d'alléger la charge des RER et Transilien saturés afin d'améliorer les conditions de déplacements sur le réseau existant de transports collectifs ; or la ligne verte, complète, permet précisément de réduire de 20% la charge de la branche Saint-Rémy du RER B.

Le métro automatique doit répondre au double enjeu d'offrir une infrastructure nouvelle pour répondre aux besoins de déplacements de banlieue à banlieue aujourd'hui supportés par la route, et d'améliorer en même temps les conditions de déplacements sur les infrastructures radiales existantes en désaturant le réseau ferré existant ; une réalisation partielle d'un tronçon mettra en échec ce double objectif et affaiblira la rentabilité générale du Grand Paris Express : sans bouclage, le projet ne serait plus rentable.

En termes d'accessibilité à l'emploi par les transports collectifs, la ligne verte apporte dans les Yvelines un gain compris entre 150.000 et 500.000 emplois supplémentaires atteints en moins d'une heure de trajet. De même, le projet bouclé sur Versailles permet d'améliorer de 20 mn l'accès aux habitations et aux emplois situés sur 75% de l'agglomération parisienne. Ces parts de marché seront partiellement conquises par la route dans les dix ans qui viennent sans la réalisation de la ligne verte avec des conséquences désastreuses sur le cadre de vie, la pollution atmosphérique et sur l'attractivité économique d'un territoire dépourvue de desserte capacitaire.

Aujourd'hui, le plateau de Saclay est desservi par des routes embouteillées, des RER bondés et des lignes de bus en pointillé. Le dynamisme du plateau de Saclay ne peut se concevoir qu'en connexion avec les centres de recherche de Paris, les aéroports de Roissy, Le Bourget, Orly et les entreprises de la Défense. La croissance de population et d'emplois ne saurait être absorbée par une réalisation partielle du tronçon Versailles- Saint-Quentin-Orly qui créerait un déséquilibre de desserte entre les deux départements qui unissent l'OIN Paris-Saclay et mettrait *de facto* en échec l'opération d'intérêt national.

Enfin, il faut rappeler que nouveau métro est payé notamment par les entreprises, via une fiscalité additionnelle sur les bureaux, en vigueur depuis déjà deux ans. Or ce sont les entreprises yvelinoises qui subissent la plus forte hausse de cet impôt : +162% contre +60% en moyenne en Ile de France. Pour les entreprises de Saint Quentin en Yvelines, cette fiscalité, rapportée au salarié, a même triplé !

Avec un si lourd tribut payé au métro Grand Paris Express, l'attente des Yvelines et de ses entreprises n'en est que plus légitime.

L'enquête publique du tronçon Versailles-Saint-Quentin-Orly était annoncée pour la mi-2013. Les Yvelines demandent que ce calendrier ne soit pas modifié.

Parallèlement aux réflexions du Gouvernement sur le projet du Grand Paris Express à court terme, il importe de rappeler à une échéance plus immédiate l'importance de poursuivre dans les Yvelines

le projet de prolongement d'EOLE à l'Ouest dès 2013 conformément aux engagements de calendrier pris par les maîtres d'ouvrage à l'occasion de l'enquête publique qui s'est achevée début 2012.

En effet, la mission Auzannet sur la réalisation progressive du Grand Paris ne doit pas ralentir la mise en oeuvre des autres grandes opérations ferroviaires décidées de longue date sur le territoire yvelinois, mais au contraire, s'attacher à garantir un déploiement équilibré et homogène des grands projets de transports collectifs sur l'ensemble de la région Île-de-France en tenant compte du besoin de rattrapage sur les territoires de grande couronne où il convient à présent de rééquilibrer significativement les investissements publics pour combler une vingtaine d'années sans réalisation nouvelle.

Aussi, avec la Tangentielle Ouest, la mise en service rapide du projet EOLE jusqu'à Mantes constituent une priorité absolue pour le Conseil général des Yvelines.

Alors que le premier tronçon d'EOLE est opérationnel à l'Est de Paris depuis plus de dix ans, il s'agit aujourd'hui de permettre aux quelques 600.000 habitants et 250.000 emplois de la Vallée de la Seine yvelinoise d'accéder enfin au reste de la région parisienne par un service public de transport capacitaire, rapide, fréquent et performant.

Elevée au rang d'Opération d'Intérêt National (OIN) en 2006, la Seine Aval représente l'un des pôles majeurs d'aménagement en région Île-de-France. Le protocole de l'OIN établi en 2008 entre l'Etat, la Région et le Département ainsi que les 51 communes et les 5 intercommunalités du territoire, engage les signataires à améliorer le réseau de transport en parallèle du doublement du rythme de la construction de logements (2.500 logements neufs par an) et de l'amélioration du taux d'emploi. Le projet EOLE représente un véritable moteur de croissance pour la Seine Aval, seule la liaison complète et directe reliant ce territoire à La Défense et aux quartiers d'affaires de la capitale garantira l'avenir économique et social de ce territoire en pleine revitalisation.

Il s'avère donc indispensable que le prolongement du RER E à l'Ouest réponde non seulement aux demandes actuelles de déplacements quotidiens tant à l'intérieur de la Seine Aval que dans sa relation avec les quartiers d'affaires de la Défense et de la capitale, mais également aux besoins futurs liés au développement des bassins de vie et d'emploi de l'OIN, qui généreront des migrations quotidiennes supplémentaires significatives qui ne seront pas absorbées sans cette nouvelle infrastructure. Si l'on se réfère au schéma de principe, aujourd'hui, à l'heure de pointe du matin, ce sont 7 000 voyageurs qui fréquentent la ligne Mantes – Poissy – Saint-Lazare, et en 2020, ce sont pas moins de 20 000 voyageurs qui sont attendus sur le tronçon Mantes – Hausmann-St-Lazare – Évangile.

Le prolongement d'EOLE apportera également depuis la gare de Mantes une desserte sans correspondance sur le quartier d'affaires de La Défense, qui jusqu'à maintenant nécessite un changement en gare de Poissy. L'amélioration de la desserte de Mantes sera significative et génératrice de report modal, puisque le temps de parcours entre Mantes et La Défense s'effectuera en 35 minutes au lieu de 52 minutes actuellement. Un gain de temps très important est également attendu à partir de Poissy puisque le parcours jusqu'à La Défense s'effectuera en 14 minutes au lieu de 22 minutes. Ces réductions notables des temps de trajets par des transports collectifs performants (suppressions de ruptures de charges, accélération de la vitesse commerciale, amélioration de la robustesse) sont la clé de la réussite d'un transfert modal massif, la désaturation réelle de l'autoroute A13 et du réseau routier local se fera à ce prix à l'intérieur de la Seine Aval et dans la relation de ce territoire à Paris et La Défense.

Dans le cadre d'un développement équilibré de ce territoire, il s'agit bien de privilégier les transports en commun, préserver l'environnement et la sécurité de ce territoire tout en maîtrisant le développement résidentiel et en poursuivant une politique raisonnable de densité, de diversification et de qualité environnementale.

A l'heure où les maîtres d'ouvrage examinent les réserves de la commission d'enquête et à trois mois de la déclaration d'utilité publique du projet, le Conseil général des Yvelines tient à rappeler solennellement qu'il a toujours été annoncé un commencement des travaux d'EOLE dans les Yvelines dès 2013, et que le dossier d'enquête publique s'engageait précisément sur les dates de réalisation suivantes qu'il convient de confirmer définitivement :

- 2013 : début des travaux sur la ligne existante Mantes-la-Jolie / Paris St-Lazare via Poissy.
- 2014 : début des travaux souterrains entre Haussmann St-Lazare et La Défense Nanterre.
- 2020 : mise en service de la branche Ouest du RER E.

EOLE est devenu une urgence dans les Yvelines sauf à vouloir mettre en péril l'opération d'intérêt national en Seine Aval et faire chuter l'attractivité d'un territoire en cours de revitalisation économique. Tout retard ou réalisation partielle d'EOLE serait synonyme de déclin économique, social et environnemental de la Seine Aval et romprait les engagements de l'Etat dans cette Opération d'Intérêt National.

En conséquence,

Sa Commission Equipement entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Demande instamment à M. Pascal Auzannet, qu'il intègre dans sa mission de réflexion, qui lui a été confiée par le gouvernement :

- La poursuite du projet EOLE, conforme au calendrier des maîtres d'ouvrage présenté à l'occasion de l'enquête publique et le démarrage des travaux dans les Yvelines dès 2013, en s'appuyant sur les études déjà réalisées.

- La nécessité de publier rapidement le décret sur la zone de protection naturelle, agricole, et forestière du Plateau de Saclay afin de faire avancer l'élaboration du cahier des charges de l'enquête publique de la ligne verte, laquelle devra être lancée si possible au 1^{er} semestre de l'année 2013.

- Le lancement de l'enquête publique du tronçon Versailles-Saint-Quentin-Orly, en première phase, à savoir dès 2013.

J'ai plaidé avec force ce dossier auprès de M. Auzannet. Avec François de Mazières, président de Versailles Grand Parc, nous avons bien fait valoir que, pour les infrastructures, il s'agissait pour les Yvelines d'un rendez-vous historique : ou ces infrastructures sont au rendez-vous et nos grands projets voient le jour, notamment l'OIN portée par l'Etat ; soit elles ne sont pas au rendez-vous et tous ces grands projets ne pourront pas voir le jour. Il est en effet fondamental que leur réalisation sinon préexiste, du moins coexiste avec celle des OIN du plateau de Saclay et de Seine-aval. Au cours de ce rendez-vous d'une heure et demie, M. Auzannet a pris force notes.

Dans le cas d'un vœu, il n'y a pas de débat, ni explication de vote.

Le vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, M. Bel ne prenant pas part au vote.

M. DELIGNE – Je vous remercie de nous avoir donné la teneur de vos échanges avec M. Auzannet. Cela m'a rassuré dans la mesure où, selon la presse, on connaissait déjà les conclusions du rapport qui, pourtant, ne sera remis à Cécile Duflot que le 30 novembre.

Je vous remercie aussi d'avoir organisé des échanges permettant d'adopter ce texte à l'unanimité, ce qui vaut toujours mieux. Quant au rendez-vous d'hier avec M. Auzannet, puisqu'il y avait le président de Versailles Grand Parc, je suis persuadé que M. Cadalbert pour la CASQY, ou moi-même, aurions volontiers participé.

M. LE PRESIDENT – Initialement, M. Auzannet avait pris rendez-vous avec François de Mazières sans prendre rendez-vous avec moi. Je me suis donc greffé sur le rendez-vous prévu et j'ai indiqué qu'il se déroulerait au siège du Département.

Avant de clore la séance je tiens à vous informer que, grâce à Daniel Level, le département des Yvelines a reçu un prix de la communication externe pour la projection du film Handyvelines, réalisé par notre personnel handicapé. Vous pourrez assister à la projection du film de 6 minutes, en présence de ceux qui y ont concouru et des acteurs, c'est-à-dire les salariés du Département, le 7 décembre prochain.

La séance est levée à 13 heures 55.

Prochaine séance : vendredi 21 décembre 2012 à 9 heures 30.

La Secrétaire :
Ismaïla WANE.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

SOMMAIRE

Communications de M. le Président du Conseil général	1
Modification de l'ordre du jour	1
Adoption d'un compte rendu analytique	1
Développement durable.....	2
Décision modificative n°1	3
Débat d'orientations budgétaires 2013	4
Restauration du patrimoine – Plan « Yvelines Patrimoine »	17
Sauvegarde du patrimoine à Chevreuse.....	18
Bibliothèque départementale des Yvelines.....	18
Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Paris Grand Ouest.....	18
Coopération internationale	19
Salon de l'étudiant.....	19
Avis sur le programme pluriannuel d'investissement des lycées.....	19
Programme « Yvelines Entreprises numériques »	21
Projets structurants dans la vallée de l'automobile.....	22
Aide aux organismes agricoles	22
Examens de santé animale.....	23
Service de livraison de paniers de fruits et légumes	23
Aménagement foncier agricole de Richebourg	23
SCOT du territoire Seine-Mauldre	24
Soutien à des organismes d'aménagement hydraulique	26
Etablissement public Paris-Saclay	27
Prêt participatif de développement à la société Numero Design	28
Contrats eau.....	28
Contrat de centre-ville d'Andrésy	29
Projet régional de santé	29
Actions de prévention générale	35
Association REPOP 78.....	35
Contrat social de territoire d'Ecquevilly et de Bois d'Arcy.....	36
Demande d'habilitation individuelle	37
Gestion du RSA par la CAFY	37
Contrats avec des associations de prévention	37
Servitudes sur des terrains à Houdan.....	38
Aide au transport public routier de voyageurs.....	38
Renforcement d'une route départementale à Maisons-Laffitte.....	39
Locaux de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie	39
Avenant au contrat particulier Région-Département 2007-2013	39
Ressources humaines du Département	40
Contrat d'assurance du CIG	40
Vœu concernant la Ligne verte du Grand Paris Express et le projet Éole.	40